

DÉFIS GLOBAUX

La réponse
du Conseil de l'Europe



Appel
2016-2017

DÉFIS GLOBAUX

La réponse
du Conseil de l'Europe

Appel 2016-2017

Conseil de l'Europe

Édition anglaise :
*Global Challenges – The Council
of Europe’s response (Appeal 2016-2017)*

Toute demande de reproduction ou
de traduction de tout ou d’une partie
de ce document doit être adressée à la
Direction de la communication (F-67075
Strasbourg ou publishing@coe.int).
Toute autre correspondance relative à ce
document doit être adressée à la Division
de la mobilisation des ressources et des
relations avec les donateurs, Bureau de
la Direction générale des programmes.

Couverture et mise en pages :
Service de la production des
documents et des publications
(SPDP) Conseil de l’Europe

© Conseil de l’Europe, septembre 2016
Imprimé dans les ateliers
du Conseil de l’Europe.

TABLE DES MATIÈRES

LA SÉCURITÉ A-T-ELLE UN PRIX ?	5
INTRODUCTION	7
CHAPITRE 1 : LE CONSEIL DE L'EUROPE EN BREF	9
QUI SOMMES-NOUS ?	11
QUE FAISONS-NOUS ?	13
DOMAINES D'ACTION DU CONSEIL DE L'EUROPE	14
PARTENAIRES DU CONSEIL DE L'EUROPE	15
PROGRAMMES DE COOPÉRATION DU CONSEIL DE L'EUROPE	15
TEMPS FORTS	16
CHAPITRE 2 : DÉFIS ET TENDANCES AU NIVEAU PANEUROPEËN	19
CONTEXTE	21
EFFICACITÉ ET INDÉPENDANCE DE LA JUSTICE	21
LIBERTÉ D'EXPRESSION, DE RÉUNION ET D'ASSOCIATION	22
FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES	23
CITOYENNETÉ DÉMOCRATIQUE, ÉDUCATION ET SOCIÉTÉS INCLUSIVES	24
CHAPITRE 3 : LA RÉPONSE DU CONSEIL DE L'EUROPE	25
DROITS DE L'HOMME	26
ÉTAT DE DROIT	36
DÉMOCRATIE	46
CHAPITRE 4 : COOPÉRATION STRATÉGIQUE	55
EUROPE DU SUD-EST	56
EUROPE ORIENTALE	58
VOISINAGE	60
CHAPITRE 5 : GESTION DES RESSOURCES FONDÉE SUR LES RÉSULTATS	63
PROGRAMMATION STRATÉGIQUE ET RELATIONS AVEC LES DONATEURS	65
GESTION EFFICIENTE ET RATIONNELLE DES RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES	66
SYSTÈMES DE SUIVI ET DE CONTRÔLE	66
LE CONSEIL DE L'EUROPE ET L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT	66
ANNEXES	67
ANNEXE 1 : RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES – BESOINS TOTAUX 2016-2017	68
ANNEXE 2 : RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES – RECETTES 2015	70
ANNEXE 3 : RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES – RECETTES 2009 -2015	71
PROGRAMMES DE COOPÉRATION DU CONSEIL DE L'EUROPE (CARTE)	72



LA SÉCURITÉ A-T-ELLE UN PRIX ?

L'Europe est aujourd'hui confrontée à de multiples crises. De la révolution de Maïdan, suivie de l'éclatement du conflit en Ukraine, à la montée du terrorisme et à l'afflux continu de migrants et de réfugiés, des pressions de plus en plus fortes menacent notre stabilité commune. Des difficultés supplémentaires, telles que la persistance de l'austérité et de l'incertitude économique, ont créé un terrain favorable au populisme, à l'extrémisme et à la xénophobie.

Nous devons impérativement répondre à ces défis à l'aide d'outils dont nous savons qu'ils assureront le calme et la stabilité en Europe. C'est une vérité bien connue : il ne peut y avoir de paix durable que là où les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit sont solidement installés.

Les outils du Conseil de l'Europe tirent parti des atouts de ses 47 États membres. Notre approche unique, ancrée dans la Convention européenne des droits de l'homme et dans la Cour européenne des droits de l'homme, associe dialogue politique, définition de normes, suivi et coopération : des méthodes éprouvées pour susciter des réformes et faire progresser nos valeurs et nos intérêts communs. Mais ces buts, nous ne pouvons pas les atteindre sans vous.

C'est pourquoi cette publication, *Défis globaux – La réponse du Conseil de l'Europe*, appelle tous les donateurs à s'engager pour la sécurité démocratique en Europe. Les ressources extrabudgétaires sont essentielles pour notre action globale. Ces dernières années, nous avons revu nos méthodes de travail pour être en mesure de réagir rapidement aux nouveaux événements et soutenir les priorités de nos États membres. Les ressources sont mobilisées rationnellement, afin d'optimiser les résultats de nos activités sur le terrain.

J'espère que vous nous rejoindrez dans cet effort de construction d'une Europe forte et stable.

Thorbjørn Jagland

Secrétaire Général du Conseil de l'Europe

INTRODUCTION

Le Conseil de l'Europe adopte depuis 2012 un programme et budget biennal, proposé par le Secrétaire Général et approuvé par le Comité des Ministres. Les activités d'élaboration de normes, de suivi et de coopération de l'Organisation y sont réparties en trois piliers : droits de l'homme, État de droit et démocratie. Le programme et budget énonce les priorités et les objectifs, ainsi que les ressources nécessaires pour les atteindre. Il explique le budget ordinaire de l'Organisation et ses ressources extrabudgétaires.

Le budget ordinaire finance traditionnellement le fonctionnement des organes statutaires de l'Organisation et de ses autres composantes, l'élaboration de normes intergouvernementales, les activités de suivi et l'infrastructure administrative.

Les ressources extrabudgétaires sont la principale source de financement des programmes de coopération et d'assistance technique de l'Organisation. La coopération étant un élément clé de la réforme lancée par le Secrétaire Général en 2011, ces ressources sont devenues essentielles au travail de l'Organisation.

Le Conseil de l'Europe accepte les contributions volontaires d'États membres, observateurs ou non membres, de l'Union européenne, d'organisations internationales, de fondations, du secteur privé et de particuliers qui partagent les buts et les valeurs de l'Organisation. Nous sollicitons et acceptons des contributions volontaires pour des projets approuvés dans le cadre du programme et budget de l'Organisation, pour veiller à ce que nos activités et les dépenses qu'elles entraînent se concentrent sur les priorités fixées.

Cet Appel 2016-2017 repose sur les objectifs, priorités et besoins de financement énoncés dans le [Programme et budget 2016-2017](#). Il décrit les secteurs d'activité du Conseil de l'Europe nécessitant

des financements extrabudgétaires, pour un total d'environ 160 millions d'euros.

Le document se divise en cinq chapitres :

Le chapitre 1 présente brièvement le fonctionnement, les priorités et les partenaires de l'Organisation.

Le chapitre 2 rappelle les défis et menaces qui pèsent sur la sécurité démocratique et présente les recommandations formulées par le Secrétaire Général dans ses rapports annuels 2014 et 2015 sur la situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit en Europe, rapports qui offrent une base solide aux travaux de coopération du Conseil de l'Europe.

Le chapitre 3 présente la réponse du Conseil de l'Europe à ces défis. Les informations s'organisent autour de nos trois piliers : droits de l'homme, État de droit et démocratie. Pour chaque pilier, divisé en secteurs d'activité, les normes clés, les outils de suivi et les aspects de coopération sont résumés. Le chapitre présente les ambitions de l'Organisation pour ces deux années et leurs coûts, en précisant les ressources disponibles et les besoins en financement.

Le chapitre 4 offre un aperçu des priorités prévues, dans chaque pays, par les plans d'action et les documents de coopération adoptés par le Comité des Ministres. Pour chaque document ou plan d'action, il donne des exemples de projets en cours et précise les thèmes prioritaires et les besoins en financement.

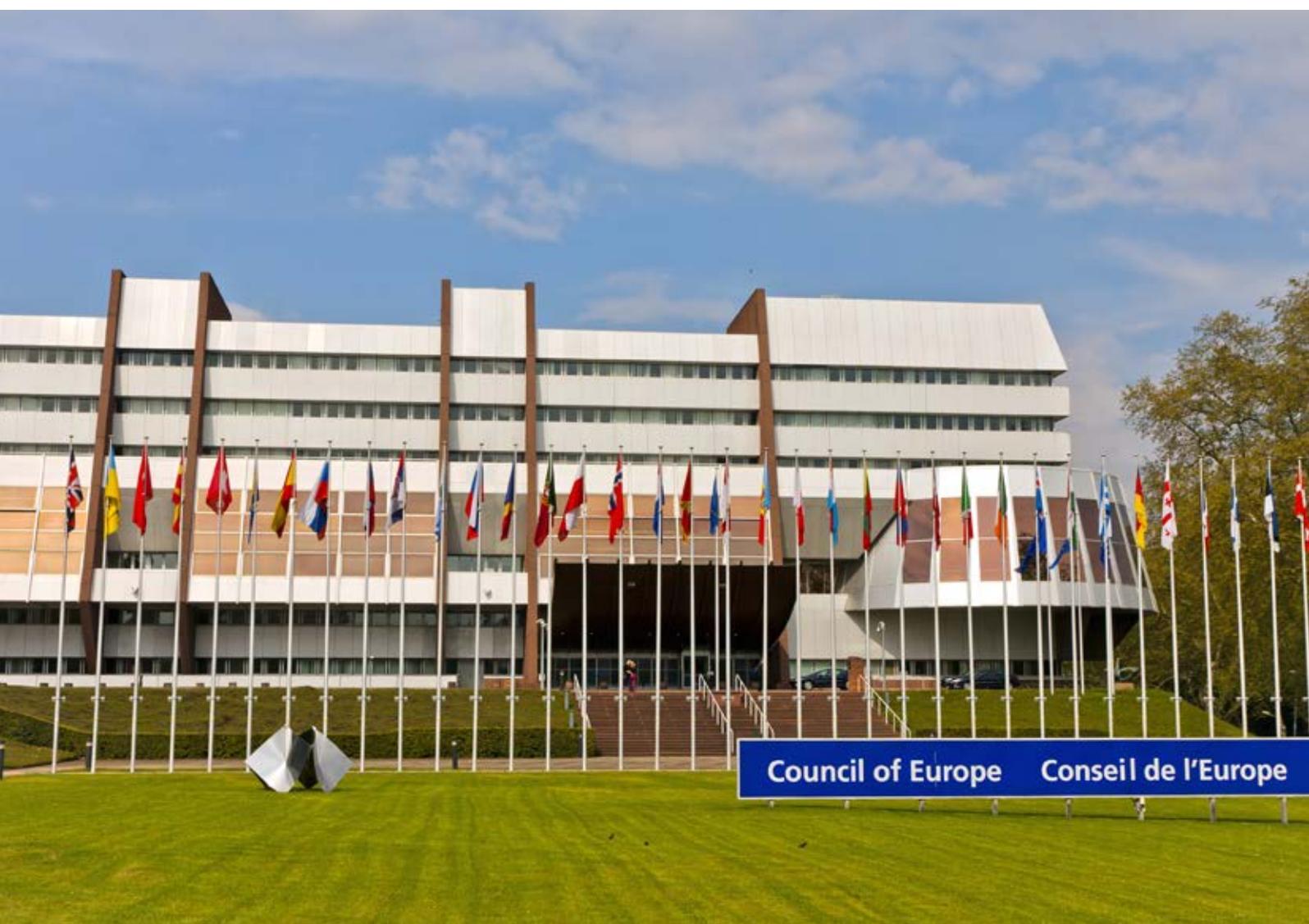
Le chapitre 5 détaille la gestion, efficace et fondée sur les résultats, que le Conseil de l'Europe applique à ses ressources extrabudgétaires.

Les annexes chiffrant de manière détaillée les ressources disponibles et nécessaires, et présentent des statistiques et des informations supplémentaires sur les ressources extrabudgétaires.

CHAPITRE 1

LE CONSEIL DE L'EUROPE

EN BREF



QUI SOMMES-NOUS ?

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il comprend 47 États membres, dont les 28 membres de l'Union européenne. Le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, son Assemblée parlementaire et son Congrès des pouvoirs locaux et régionaux offrent d'importants moyens de pression politiques.



LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

- ▶ dirige et représente l'Organisation ;
- ▶ supervise la planification et les orientations stratégiques du programme d'activités et du programme et budget de l'Organisation ;
- ▶ est élu pour un mandat de cinq ans renouvelable.



LE COMITÉ DES MINISTRES

- ▶ décide des politiques du Conseil de l'Europe ;
- ▶ adopte ses budgets et son programme d'activités ;
- ▶ veille au respect des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme ;
- ▶ est composé des 47 ministres des Affaires étrangères ou de leurs représentants permanents à Strasbourg ; les ministres se réunissent une fois par an, les délégués en général trois fois par mois.

États observateurs : Canada, Saint-Siège, Japon, Mexique et États-Unis d'Amérique.



L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE

- ▶ offre un forum de débat démocratique ;
- ▶ examine les problèmes d'actualité et conseille les États membres ;
- ▶ surveille le respect des engagements des États et les soutient en ce sens ;
- ▶ suit les scrutins nationaux ;
- ▶ coopère avec les parlements des États membres et des États « partenaires pour la démocratie » ;
- ▶ est composée de 324 membres de parlements nationaux des 47 États membres de l'Organisation ; ils se réunissent quatre fois par an.

États observateurs : Canada, Israël et Mexique.

Statut de partenaires pour la démocratie : parlements du Maroc, de Jordanie, de la République kirghize et Conseil national palestinien.



LE CONGRÈS

- ▶ offre un forum sur la démocratie locale et régionale ;
- ▶ œuvre pour une meilleure gouvernance locale et régionale, et pour une autonomie accrue ;
- ▶ surveille la mise en œuvre des principes de la Charte européenne de l'autonomie locale ;
- ▶ comprend 324 représentants (conseillers régionaux ou municipaux, maires ou présidents de région) ; ils se réunissent deux fois par an.



LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

Cette juridiction internationale unique autorise les recours individuels contre des États et rend des arrêts juridiquement contraignants. Elle juge des requêtes individuelles ou étatiques pour des allégations d'atteintes aux droits civils et politiques énoncés dans la Convention européenne des droits de l'homme.

La Cour forme, avec ses mécanismes de suivi, l'élément clé d'un système cohérent composé des conventions, des organes et des programmes du Conseil de l'Europe. La Cour a rendu 18 577 arrêts entre 1959 et 2015. En 2015, elle a rendu quelque 45 500 décisions sur des requêtes, dont 2 441 arrêts.



LES INSTITUTIONS INDÉPENDANTES

- ▶ Le Commissaire aux droits de l'homme étudie les atteintes aux droits de l'homme dans les États membres, attire l'attention sur elles et soutient les défenseurs des droits de l'homme.
- ▶ La Conférence des OING regroupe quelque 400 organisations non gouvernementales internationales et jette des ponts entre le monde politique et le grand public ; elle est la voix de la société civile au Conseil de l'Europe.

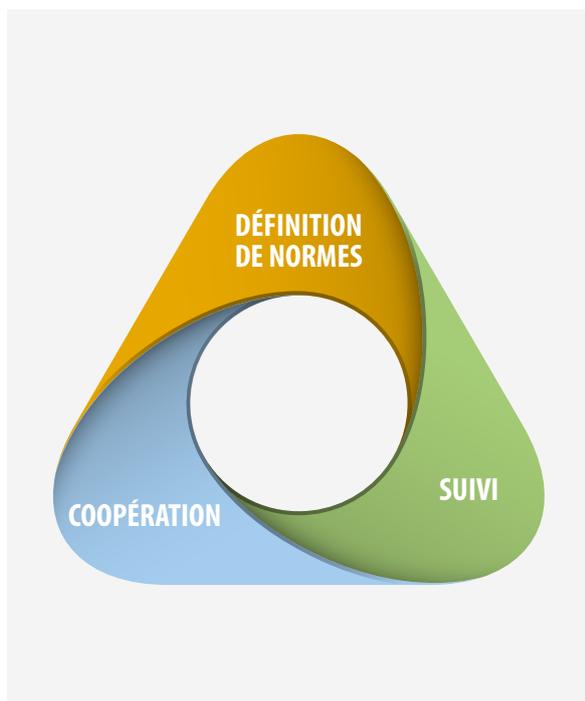


LES ORGANES DE SUIVI / CONSULTATIFS

- ▶ Comité européen des Droits sociaux (CEDS)
- ▶ Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT)
- ▶ Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ)
- ▶ Groupe d'États contre la corruption (GRECO)
- ▶ Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL)
- ▶ Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI)
- ▶ Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA)
- ▶ Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)
- ▶ Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales
- ▶ Comité d'experts de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires

QUE FAISONS-NOUS ?

Nous avons construit un modèle unique de protection, de mise en œuvre et de promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit. Renforcés par des normes et obligations qui s'imposent à tous nos États membres, nos mécanismes de suivi identifient les lacunes dans l'observation des normes pertinentes. L'Organisation offre une plate-forme paneuropéenne de coopération, d'échange de savoirs et d'expériences et de partage de bonnes pratiques.



DÉFINITION DE NORMES

Le Conseil de l'Europe est le gardien du respect de la Convention européenne des droits de l'homme. Il défend des normes définies en commun pour renforcer les droits fondamentaux, l'État de droit et la démocratie. L'Organisation a développé un important acquis, composé de plus de 200 conventions et de nombreuses recommandations et lignes directrices adoptées par le Comité des Ministres, l'Assemblée parlementaire et d'autres institutions. Les normes peuvent être juridiquement contraignantes, comme les conventions, ou avoir valeur de conseil, comme les recommandations et les lignes directrices.

SUIVI

Les travaux des comités consultatifs d'experts/de suivi sont essentiels pour aider les États membres à identifier et à combler les lacunes dans leur observation des normes du Conseil de l'Europe. Ils offrent aussi une base au dialogue sur la définition des priorités dans la coopération avec les États membres. Le suivi met aussi en lumière les bonnes pratiques dans l'application des normes du Conseil de l'Europe.

COOPÉRATION

Le Conseil de l'Europe assiste les États membres et non membres dans la mise en œuvre des réformes juridiques et institutionnelles conformes aux normes de l'Organisation. Une coopération spécifique a été mise en place avec les pays couverts par la politique de voisinage du Conseil de l'Europe. Sur la base des recommandations de ses organes de suivi¹, le Conseil de l'Europe définit une coopération ciblée avec les pays bénéficiaires, à travers des plans d'action et des documents de coopération par pays.

1. Dans le cas des pays voisins, une méthodologie spécifique a été élaborée, fondée sur un travail de suivi et permettant une évaluation approfondie.

DOMAINES D'ACTION DU CONSEIL DE L'EUROPE

DROITS DE L'HOMME

CONDITIONS DE DÉTENTION
ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES
VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES
ET VIOLENCE DOMESTIQUE
DROITS SOCIAUX
ANTIDISCRIMINATION
DROITS DES MIGRANTS
DROITS DE L'ENFANT
DROITS DES VICTIMES
DE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS
MAUVAIS TRAITEMENTS ET IMPUNITÉ

ÉTAT DE DROIT

EFFICACITÉ ET INDÉPENDANCE DE LA JUSTICE
APPLICATION DU DROIT
LIBERTÉ D'EXPRESSION
INDÉPENDANCE DES MÉDIAS
SÉCURITÉ DES JOURNALISTES
PROTECTION DES DONNÉES
CORRUPTION
BLANCHIMENT D'ARGENT
CYBERCRIMINALITÉ

DÉMOCRATIE

BONNE GOUVERNANCE ET INNOVATION
DÉMOCRATIE LOCALE ET RÉGIONALE
INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES
SOCIÉTÉS INCLUSIVES
CULTURE DÉMOCRATIQUE
ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ DÉMOCRATIQUE
SOUTIEN À LA SOCIÉTÉ CIVILE
JEUNESSE
CULTURE, NATURE ET PATRIMOINE

PARTENAIRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

Le Conseil de l'Europe travaille avec les gouvernements, les parlements, les pouvoirs locaux et régionaux, et la société civile au niveau de chaque pays. Nous avons noué un partenariat stratégique avec l'Union européenne et coopérons étroitement avec l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, et des pays partenaires dans notre voisinage et partout dans le monde.

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE



PROGRAMMES DE COOPÉRATION DU CONSEIL DE L'EUROPE

Notre travail de coopération vise à aider les États membres et non membres à appliquer les normes de l'Organisation, à travers des programmes ciblés et en étroite coordination avec les principaux partenaires internationaux.

Le bureau de la Direction générale des programmes du Conseil de l'Europe (ODGP), qui coordonne ces activités, élabore des plans d'action et des documents de coopération par pays, et en supervise la mise en œuvre. Il assume aussi pour l'Organisation les relations avec les donateurs et la mobilisation des ressources externes, dont la coordination globale et l'entretien de partenariats sur le long terme.

Le Conseil de l'Europe a son siège à Strasbourg, en France. Il emploie plus de 2 800 personnes dont 10 % hors de Strasbourg, dans ses bureaux extérieurs et ses bureaux de liaison avec d'autres organisations internationales. Les Centres européens de la jeunesse, à Strasbourg et à Budapest, proposent aux jeunes des formations sur les questions de démocratie et de droits de l'homme.

TEMPS FORTS

En 2015-2016, le Conseil de l'Europe a continué d'apporter des réponses pertinentes aux évolutions des défis paneuropéens et aux nécessités urgentes. En utilisant au mieux notre expérience et notre poids politique, et en partenariat avec des organisations nationales et internationales, nous poursuivons notre mission, celle de susciter les changements nécessaires pour apporter à l'Europe la paix et la sécurité démocratique.

CONFÉRENCE « LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME, NOTRE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE »

Lors de cette conférence de haut niveau, les ministres de la Justice de nos 47 États membres ont réaffirmé leur engagement essentiel à assurer la mise en œuvre de la Convention au niveau national. La [Déclaration de Bruxelles](#) suggère des actions concrètes à engager aux niveaux national et européen.



ENQUÊTES EN UKRAÏNE

Le [Comité consultatif international](#) a livré ses rapports sur les enquêtes menées en Ukraine au sujet des incidents violents qui ont eu lieu à [Maidan](#) (à partir de novembre 2013) et à [Odessa](#) (en mai 2014). Ces rapports mettent en lumière des lacunes dans les enquêtes au regard des normes de la Convention, et formulent des observations qui aideront les autorités à progresser encore dans leurs enquêtes et à retrouver la confiance de la population.

CRISE DES RÉFUGIÉS : RESPECTER LES DROITS FONDAMENTAUX DE TOUS

En réaction à l'afflux sans précédent de réfugiés et de migrants en août 2015, le Secrétaire Général a publié à l'attention des États membres un [guide](#) sur leurs obligations à l'égard des migrants et des demandeurs d'asile. Pour mieux faire face aux violations des droits fondamentaux des migrants et des réfugiés, le Secrétaire Général a nommé un représentant spécial sur les migrations et les réfugiés.



2015



VIOLENCE ENVERS LES FEMMES : POUR LA TOLÉRANCE ZÉRO EN EUROPE

Un nouveau groupe d'experts indépendants, le [GREVIO](#), suit les actions engagées par les pouvoirs publics pour prévenir et combattre la violence envers les femmes, sur la base d'un ensemble complet de normes juridiques inscrites dans la [Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique](#) (Convention d'Istanbul).

NOUVEL ARSENAL JURIDIQUE CONTRE LES TERRORISTES ÉTRANGERS

Les ministres européens des Affaires étrangères ont adopté un [protocole additionnel](#) à la Convention pour la répression du terrorisme. Élaboré en un temps record après les attentats terroristes de Paris, le protocole demande aux pays de criminaliser divers actes, dont la participation à un groupe terroriste où qu'il se trouve et le fait de recevoir un entraînement au terrorisme. Un [plan d'action sur trois ans](#) vise à lutter contre l'extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme.





PROTÉGER LES ENFANTS RÉFUGIÉS, UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE

Soulignant l'urgence de mettre fin à la détention des enfants et d'éviter que les enfants tombent aux mains de criminels à leur arrivée en Europe, le Secrétaire Général a proposé une série de [mesures prioritaires](#) pour assurer la sécurité et la prise en charge des enfants réfugiés et demandeurs d'asile.

NOUVELLE STRATÉGIE POUR LES DROITS DE L'ENFANT (2016-2021)

La [Stratégie pour les droits de l'enfant](#) du Conseil de l'Europe offre un cadre complet en vue de garantir aux enfants une vie sans violence, une justice adaptée à leurs besoins, l'égalité des chances, la participation et leurs droits dans l'environnement numérique.



COMBATTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS, LE TRAFIC D'ARMES ET D'ORGANES, ET LE TRAFIC DE MIGRANTS

Le Conseil de l'Europe a lancé un [plan d'action](#) contre le crime organisé transnational, afin d'améliorer les cadres juridiques et l'entraide policière et judiciaire internationale au niveau paneuropéen. Le plan vise à harmoniser les actions des États pour éviter que les criminels profitent des vides juridiques et du manque de coordination internationale.

L'INSERTION SOCIALE, MEILLEURE DÉFENSE CONTRE LE TERRORISME

Le [Plan d'action sur la construction de sociétés inclusives](#) (2016-2019) prévoit des activités dans les domaines de l'éducation, de la lutte contre la discrimination et de politiques d'intégration effectives. Il aidera les États membres à gérer la diversité à travers des politiques favorisant la compréhension et le respect mutuels.



CHAPITRE 2 DÉFIS ET TENDANCES AU NIVEAU PANEUROPÉEN



CONTEXTE

L'Europe connaît aujourd'hui une crise sans précédent depuis la fin de la guerre froide, qui menace les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. En tant que gardien du respect de la Convention européenne des droits de l'homme et des normes qui en découlent (le système de la Convention), le Conseil de l'Europe doit aider ses États membres à protéger cet acquis commun.

Pour repérer et analyser les défis que rencontrent l'Europe et les États membres du Conseil de l'Europe et formuler des recommandations d'actions nationales et européennes, le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe prépare depuis 2014 des rapports annuels sur la situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'État de droit en Europe.

Le rapport de 2014 représente la première analyse synthétique des droits de l'homme, de la démocratie

et de l'État de droit en Europe, sur la base des conclusions des organes de suivi du Conseil de l'Europe.

Le rapport de 2015 juge la capacité des États membres à garantir et à améliorer la sécurité démocratique à l'intérieur de leurs frontières et sur tout le continent. Il évalue dans quelle mesure les 47 États membres du Conseil de l'Europe sont aptes à donner réalité aux cinq piliers de la sécurité démocratique : efficacité et indépendance du système judiciaire, liberté d'expression, liberté de réunion et d'association, fonctionnement des institutions démocratiques, et sociétés inclusives et citoyenneté démocratique.

Le présent chapitre résume, sur la base des conclusions tirées des rapports du Secrétaire Général, les principaux défis auxquels sont confrontés les États membres. Notre ambition pour 2016-2017 est de leur offrir un soutien ciblé pour qu'ils puissent relever ces défis.

EFFICACITÉ ET INDÉPENDANCE DE LA JUSTICE

L'appareil judiciaire est au cœur de tout système d'équilibre des pouvoirs ; pourtant, notre évaluation montre que plus d'un tiers de nos États membres n'en garantissent pas suffisamment l'indépendance et l'impartialité. Un système judiciaire indépendant et efficace garantit l'existence de recours et un règlement équitable des différends juridiques. L'indépendance de la justice repose sur le principe de la séparation des pouvoirs.

La Cour continue de constater des violations du droit à un procès dans un délai raisonnable, qui affectent de nombreux citoyens dans plusieurs États membres. La corruption judiciaire sévit dans de nombreux États membres. Plusieurs rapports du Conseil de l'Europe pointent des cas de manque d'indépendance et d'impartialité du système de justice.

Il est contraire à l'État de droit que la population n'ait pas facilement accès à la justice ou que les tribunaux gèrent les affaires de manière inefficace. Ces dernières années, les États membres ont engagé des efforts en matière de soutien aux tribunaux et aux parquets, d'aide juridique et d'informatisation des systèmes

judiciaires. Cependant, la formation des juges, qui jouent un rôle important dans la garantie d'un procès équitable, pourrait être encore renforcée. Par ailleurs, un meilleur équilibre des genres dans le système judiciaire le rendra plus représentatif de la société et améliorera la confiance du public envers la justice.

Le Conseil de l'Europe va poursuivre ses travaux pour renforcer la qualité et l'efficacité de la justice dans toute l'Europe, notamment à travers la formation des juges, des procureurs et des autres professions juridiques.

En visant des systèmes judiciaires efficaces et indépendants, nous encouragerons le recours aux instruments uniques élaborés par l'Organisation pour aider à améliorer les politiques de gestion des tribunaux, à réduire la durée des procédures et à faire appliquer les décisions de justice.

LIBERTÉ D'EXPRESSION, DE RÉUNION ET D'ASSOCIATION

Les menaces sur la liberté d'expression se font plus nombreuses et plus graves. Dans certains États membres, l'impunité dans les affaires de violence contre des journalistes entrave la liberté d'expression et laisse la voie libre à de nouvelles agressions. Des pratiques et législations émergentes dans certains États membres restreignent les libertés sur internet.

Parmi les menaces figurent aussi l'insuffisance de la réglementation, notamment sur les droits de diffusion, l'application défailante ou arbitraire de la législation et le manque de transparence concernant les propriétaires des médias. Même lorsque le paysage médiatique est globalement pluraliste, nous constatons des problèmes de concentration excessive et de manque de transparence, de financement insuffisant des médias publics et d'ingérence dans l'indépendance éditoriale.

La plupart des États membres ont adopté une législation conforme à nos normes en matière de garantie de la liberté de réunion. Cependant, certains États dotés d'une législation satisfaisante imposent, dans la pratique, des restrictions indues dans la pratique. Plusieurs rapports du Conseil de l'Europe montrent que le recours excessif à la force pour contenir ou disperser des manifestations a augmenté dans certains pays. Les États membres sont tenus de respecter la

liberté de réunion pacifique et les principes de proportionnalité et de non-discrimination, et de modifier leur législation si elle ne répond pas aux critères voulus.

Les ONG poursuivent leur travail de sentinelles, en surveillant les actions de l'État et en dénonçant les atteintes aux droits de l'homme. Certains États prennent ces organisations pour cible, entravant leur existence ou leurs activités à travers des sanctions, des plafonds aux financements étrangers et des formalités et des règles de déclaration financière tracassières. Nous avons récemment constaté des réformes ou projets de réformes législatives qui sapent ou compromettent le fonctionnement et le dynamisme des ONG, menaçant ainsi la liberté de réunion

Le Conseil de l'Europe va accentuer ses efforts sur tous ces fronts et œuvrer avec les États membres pour que les législations nationales respectent les droits et libertés garantis par la Convention.

Nous maintiendrons nos programmes sur la protection des journalistes et la liberté des médias, et aiderons les autorités à simplifier et à rendre transparents les procédures et l'accès aux ressources pour les ONG.

FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES

La sécurité démocratique prévient les conflits, favorise la stabilité et le progrès économique et social, et crée des communautés durables, dans lesquelles les habitants sont satisfaits de vivre et de travailler. Élections libres et équitables, véritable opposition, séparation des pouvoirs, répartition verticale des compétences et institutions démocratiques fonctionnelles, tels sont les préalables à une démocratie effective.

La crise économique a révélé des défaillances structurelles qui ont compromis le fonctionnement des institutions démocratiques. La qualité de la gouvernance, l'administration de la justice et les services publics en ont pâti, entraînant une montée de la défiance envers les institutions.

Les pouvoirs locaux et régionaux jouent un rôle essentiel dans l'offre de services aux citoyens et les échanges avec eux. Certains États membres ne reconnaissent pourtant pas leur importance pour la démocratie. Dans certains pays, les déséquilibres entre les différents échelons territoriaux ont alimenté des mouvements séparatistes, dont les revendications vont d'une autonomie accrue à l'indépendance pure et simple.

Ces quinze dernières années, les efforts de nos États membres pour prévenir et réprimer la corruption ont

été largement couronnés de succès. Cependant, les rapports du GRECO et les indicateurs de corruption bien connus élaborés par Transparency International et par l'Institut de la Banque mondiale montrent de plus en plus de points inquiétants. Les évaluations par les pairs du GRECO mettent en lumière des exigences trop lâches ou inefficaces de transparence financière pour les partis politiques et les candidats, l'absence d'organes de contrôle authentiquement indépendants et l'insuffisance des poursuites en cas d'infraction aux règles de financement des partis politiques. La corruption dans l'administration publique, qui persiste, est directement et constamment ressentie par les citoyens.

Le Conseil de l'Europe a mis en place un riche vivier de normes, de savoirs et d'expériences pour soutenir la bonne gouvernance et les institutions démocratiques à tous les échelons territoriaux. L'approche triangulaire de l'Organisation en matière d'élaboration de normes, de suivi et d'assistance technique fait d'elle un partenaire solide dans la promotion de réformes nationales concernant la criminalité économique.

CITOYENNETÉ DÉMOCRATIQUE, ÉDUCATION ET SOCIÉTÉS INCLUSIVES

La participation citoyenne assure la viabilité du tissu politique et social de l'Europe, et appelle un soutien à la hauteur de l'enjeu. Les États membres doivent chercher des solutions au recul de la participation aux élections, à la perte de confiance envers l'intégrité des responsables politiques et les procédures démocratiques, et à la réticence croissante à s'engager dans des syndicats et des organisations de la société civile. Beaucoup de nos États membres ont entrepris d'améliorer les consultations publiques et la participation des citoyens, y compris par des initiatives de démocratie et de gouvernance électroniques, mais il faut aller plus loin.

Les rapports de suivi et les autres évaluations soulignent l'importance d'un enseignement de qualité, qui offre un cadre d'apprentissage sûr, intégrateur et non violent, respecte les droits de tous et favorise la participation de tous aux prises de décisions. Les enseignants ont besoin d'outils pour aborder de façon constructive ces questions délicates. Des écoles qui tolèrent la discrimination et où les enfants ne se sentent pas acceptés font fortement monter les risques d'exclusion, d'extrémisme, de radicalisation et de violence.

L'objectif d'un enseignement intégrateur sous-tend les cadres législatifs de plusieurs États membres, mais sa mise en œuvre concrète présente parfois des difficultés, surtout lorsqu'un enseignement spécifique s'avère nécessaire (par exemple pour les enfants handicapés) ou dans les systèmes éducatifs présentant une mixité religieuse et ethnique. Nous relevons aussi la nécessité d'aider les immigrés peu instruits à s'intégrer.

Le Conseil de l'Europe œuvre avec les autorités nationales à faire progresser la démocratie et à renforcer les processus électoraux et la participation citoyenne. Nous aidons plusieurs États membres à adapter leurs structures de gouvernance et leurs services publics à une diversité croissante. Les textes de référence, réseaux et forums de l'Organisation dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme encouragent le partage des connaissances, la diversité et le dialogue.

Les États membres ont récemment beaucoup progressé dans l'atténuation des clivages ethniques. Toutefois, les immigrés, les demandeurs d'asile, les réfugiés, les apatrides et les membres de minorités nationales continuent d'être la cible d'agressions, de discours haineux et d'autres manifestations d'intolérance. Beaucoup subissent des discriminations, vivent dans des conditions inhumaines et dégradantes ou n'ont pas accès aux soins de santé de base. Les personnes dont l'appartenance ethnique n'est pas celle de la population majoritaire réussissent souvent moins bien que cette dernière dans de nombreux domaines, dont l'emploi, l'éducation, le logement, la santé et la participation à la vie publique.

Le droit international interdit aux autorités d'empêcher leurs ressortissants de quitter le pays pour demander l'asile à l'étranger. Les droits de l'homme fondamentaux doivent être garantis aux migrants et aux demandeurs d'asile arrivant sur un territoire. Ils doivent bénéficier d'un examen prompt et équitable de leur demande, d'un accès à des interprètes et d'une aide juridique.

Les technologies facilitent la diffusion de messages racistes et xénophobes. Dans son étude la plus récente, la [Commission européenne contre le racisme et l'intolérance](#) (ECRI) constate une montée spectaculaire de l'antisémitisme, de l'islamophobie et du discours de haine en ligne sur tout le continent. La plupart des États disposent d'une législation complète contre la discrimination et de sanctions pénales adéquates contre les crimes de haine, mais elles ne sont pas toujours suffisamment appliquées.

Le Conseil de l'Europe va accentuer sa coopération avec les autorités nationales pour revoir la législation et les pratiques à l'égard des personnes vulnérables.

Il accordera une attention spéciale à la situation des migrants et des réfugiés, en particulier à la sécurité et à la prise en charge des enfants migrants et demandeurs d'asile.

CHAPITRE 3 LA RÉPONSE DU CONSEIL DE L'EUROPE



DROITS DE L'HOMME



PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

Le Conseil de l'Europe jouit d'une reconnaissance mondiale pour son rôle unique dans le développement des politiques et du droit en matière de droits de l'homme. La [Convention européenne des droits de l'homme](#), seul instrument juridique à énoncer des règles fixées en commun et applicables dans toute l'Europe, protège les droits de plus de 820 millions d'Européens. Elle constitue la pierre angulaire de nos travaux d'orientation des actions nationales et paneuropéennes.

Les États membres du Conseil de l'Europe, tous parties à la Convention, doivent reconnaître à toute personne relevant de leur juridiction les droits et libertés définis dans la Convention. La Cour européenne des droits de l'homme («la Cour») assure le respect de ces obligations.

La force de ce système réside dans l'obligation juridique qu'ont les États parties d'exécuter les arrêts de la Cour et de prendre les mesures nécessaires pour effacer les conséquences des violations. L'exécution prompte et efficace des arrêts renforce la protection des droits de l'homme et contribue au succès de ce système sur le long terme.

Le respect de l'intégrité physique et mentale est au cœur de la protection des droits de l'homme. À travers ses rapports d'évaluation et ses recommandations, le [Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants](#) (CPT) contrôle les conditions de détention dans les États membres.

Nous aidons les États défendeurs à exécuter les arrêts de la Cour et à remédier aux problèmes structurels. Le Conseil de l'Europe offre aux professionnels du droit des informations et des formations continues sur les normes de la Convention et la jurisprudence de la Cour.

Le [Programme européen de formation aux droits de l'homme pour les professionnels du droit](#) (HELP) élabore des formations et des supports pédagogiques pour sensibiliser à la Convention et en améliorer la connaissance et la mise en œuvre, et offre sur son site

internet des ressources d'autoapprentissage. Les formations organisées par la Cour s'adressent aux magistrats nationaux et aux juristes du greffe de la Cour.

Le [Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme](#) (HRTF) du Conseil de l'Europe soutient la coopération et le dialogue avec les États membres afin d'assurer l'application de la Convention au niveau national.

Exemples de réalisations en 2014-2015

- Le Conseil de l'Europe [assiste l'Ukraine](#) dans les changements nécessaires pour répondre à ses priorités. Cette coopération englobe une [aide](#) à la mise en œuvre de la stratégie nationale des droits de l'homme, le soutien à l'école nationale de la magistrature et à l'école nationale des procureurs, le renforcement des capacités du personnel du médiateur et du bureau du procureur général sur la prévention des atteintes aux droits de l'homme et la connaissance des obligations en matière d'enquêtes, et le soutien aux organisations non gouvernementales (ONG).
- Le référendum constitutionnel de 2010 a apporté des changements majeurs à la Cour constitutionnelle de Turquie. Un [projet](#) en faveur de la réforme de la Cour a facilité la mise en place d'un système d'examen des requêtes individuelles. La réforme constitutionnelle a instauré le droit de requête individuelle devant la Cour.

Dix juges constitutionnels turcs ont été invités à travailler temporairement à la Cour européenne des droits de l'homme, bénéficiant ainsi d'une riche expérience internationale et d'une formation intensive. Ils ont ensuite constitué le noyau de professionnels chargés de préparer le nouveau règlement de la Cour constitutionnelle et ont aidé à former le personnel débutant au système des requêtes individuelles.

- Depuis la fin des années 1990, la Cour traite de plus en plus d'affaires relatives à de mauvaises conditions de détention.

À travers un [projet](#) mené en Bulgarie, en Fédération de Russie, en Pologne, en République de Moldova, en Roumanie et en Ukraine, avec le soutien du Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme, nous avons fait le point sur l'exécution des arrêts de la Cour, examiné la situation nationale, lancé des initiatives et amélioré les possibilités de contester les conditions de détention.

OBJECTIFS POUR 2016-2017

Toujours dans le but de renforcer la mise en œuvre de la Convention et de réduire l'arriéré d'affaires prioritaires devant la Cour, nous continuerons de diffuser la jurisprudence de la Cour auprès des professionnels du droit.

Des plans d'action et des documents de coopération par pays encourageront une meilleure application des droits de l'homme et la mise en conformité des cadres juridiques nationaux avec la Convention.

APERÇU DES ACTIVITÉS BILATÉRALES² EN 2016-2017

Les financements extrabudgétaires nous permettront de soutenir les actions suivantes :

- exécution des arrêts et recours pour non-mise en œuvre des décisions de justice et durée excessive des procédures en Albanie, concernant surtout les droits de propriété ;
- application des normes de droits de l'homme et des droits sociaux dans le système judiciaire et les forces armées en Arménie ;
- réformes législatives et institutionnelles en Azerbaïdjan, en insistant sur la liberté de réunion ;
- réformes constitutionnelles, législatives et institutionnelles contre la discrimination en Bosnie-Herzégovine ;
- création de publications et de vidéos sur les normes de la Convention et la jurisprudence de référence de la Cour en Albanie, en Arménie, en Bosnie-Herzégovine et en Ukraine ;

2. Dans tout ce document, on entend par « activités bilatérales » des activités spécifiques à un pays.

- lutte contre la discrimination via les institutions nationales de droits de l'homme au Monténégro ;
- contrôle public des centres de détention en Fédération de Russie ;
- réformes du système juridique, enquêtes sur les cas de mauvais traitements et lutte contre l'impunité en Turquie ;
- réforme de la justice et protection des droits fondamentaux des personnes déplacées en Ukraine.

APERÇU DES ACTIVITÉS MULTILATÉRALES³ EN 2016-2017

Les financements extrabudgétaires nous permettront de soutenir les actions suivantes :

- diffuser les audiences en ligne et coopérer avec d'autres juridictions internationales pour diffuser la jurisprudence de la Cour et la rendre plus accessible aux professionnels du droit ;
- aider les États membres à résoudre leurs problèmes structurels et à exécuter les arrêts de la Cour, en particulier en ce qui concerne les questions de minorités, l'organisation de la justice, les forces de sécurité, les questions de détention, les violences familiales et la liberté d'expression ;
- soutenir l'institut HELP, centre régional de formation aux droits de l'homme à l'attention des magistrats de cours suprêmes en Europe du Sud-Est ;
- renforcer notre partenariat avec Frontex (Union européenne) pour promouvoir la sécurité des frontières dans le respect de la Convention.

→ FINANCEMENT DISPONIBLE⁴: 11 911 200 €
 → RESSOURCES NÉCESSAIRES: 32 936 373 €

3. Dans tout ce document, on entend par « activités multilatérales » des activités bénéficiant à plusieurs pays et/ou à tous les États membres.

4. Tous les chiffres du présent chapitre sont tirés du programme et budget du Conseil de l'Europe 2016-2017.

ÉGALITÉ ET DIVERSITÉ

L'[égalité de genre](#) est un élément essentiel des principes du Conseil de l'Europe, et nous soutenons résolument les efforts de nos États membres pour mettre fin aux inégalités hommes-femmes. Nous appliquons une politique de tolérance zéro envers les violences contre les femmes et les violences familiales, et mettons en avant des images positives et non stéréotypées des deux sexes.

La [Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique](#) (Convention d'Istanbul) offre un éventail unique et complet de normes juridiquement contraignantes. Le Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO) en contrôle la mise en œuvre.

La [Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains](#) fixe des normes juridiques pour contrer tous les types de traite (nationale, transnationale, liée ou non au crime organisé, et pour diverses formes d'exploitation) en insistant sur la protection des victimes et la coopération internationale. Le [Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains](#) (GRETA) en contrôle la mise en œuvre.

Nous défendons les droits de l'homme et la dignité de tous les êtres humains. La [Recommandation CM/Rec\(2010\)5](#) du Comité des Ministres aux États membres sur des mesures visant à combattre la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre expose des mesures spécifiques en faveur des droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes (LGBTI).

Nos activités visent à :

- lutter contre les stéréotypes et le sexisme ;
- lever les obstacles persistants à l'égalité d'accès des femmes, à la justice et encourager une meilleure prise en compte du genre dans la recherche et la collecte de données ;
- prévenir et combattre la violence envers les femmes, et promouvoir la ratification et la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul ;
- atteindre une participation équilibrée de femmes et d'hommes aux prises de décisions publiques et politiques.

Exemples de réalisations en 2014-2015

- En Arménie, en Azerbaïdjan, en Géorgie, en République de Moldova et en Ukraine, dans le [Cadre de coopération programmatique pour les pays du Partenariat oriental](#), le Conseil de l'Europe a produit des rapports par pays sur les obstacles,

les solutions et les bonnes pratiques en matière d'accès des femmes à la justice. Nous avons contribué à améliorer les aptitudes professionnelles des magistrats, des procureurs et des avocats.

- En nous centrant particulièrement sur les groupes vulnérables, dont les Roms, nous avons contribué à mettre en place un solide cadre juridique et de formation à l'attention des juges, des procureurs, des policiers et des travailleurs sociaux pour lutter contre les violences en Bulgarie.
- En République slovaque, nous avons soutenu la création d'un centre de documentation sur la prévention et l'élimination des violences familiales et des violences contre les femmes.
- Dans le cadre du [Programme Sud](#)⁵ pour les pays du sud de la Méditerranée, nous avons assuré la promotion de la Convention d'Istanbul et soutenu des réformes des politiques au Maroc et en Tunisie.
- Nos projets contre la discrimination fondée sur l'[orientation sexuelle et l'identité de genre](#) (OSIG) ont abouti en Albanie à un plan d'action national 2015-2020 pour les personnes LGBTI, et, en Espagne, en Géorgie et en Grèce à l'amélioration des capacités des policiers et des professionnels du droit de haut niveau face aux questions et aux différends autour de cette thématique.

OBJECTIFS POUR 2016-2017

Afin de prévenir et de combattre la violence envers les femmes, le Conseil de l'Europe prévoit de renforcer son soutien à la ratification et à la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul. Nous continuerons de promouvoir les droits de l'homme et l'égalité pour les personnes LGBTI.

Conformément aux plans d'action et aux documents de coopération, nous prévoyons des projets sur mesure contre la violence envers les femmes en Arménie, en Azerbaïdjan, en Géorgie, en République de Moldova, en Ukraine et au Kosovo*.

Au Maroc, en Tunisie et en Jordanie, nos projets continueront de promouvoir la Convention d'Istanbul dans le cadre des partenariats de voisinage du Conseil de l'Europe.

5. Programme conjoint Union européenne-Conseil de l'Europe « Vers une gouvernance démocratique renforcée dans le sud de la Méditerranée » (2015- 2017).

* Toute référence au Kosovo dans ce texte, qu'il s'agisse de son territoire, de ses institutions ou de sa population, doit être entendue dans le plein respect de la Résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, sans préjuger du statut du Kosovo.

APERÇU DES ACTIVITÉS BILATÉRALES EN 2016-2017

Les financements extrabudgétaires nous permettront de renforcer :

- des actions de prévention et de lutte contre les violences envers les femmes et les violences familiales en Ukraine ;
- la lutte contre les violences envers les femmes et les violences familiales au Kosovo* ;
- la promotion de l'égalité hommes-femmes au Maroc et en Tunisie ;
- la sensibilisation à la lutte contre les violences envers les femmes et les enfants, et contre les violences familiales au Maroc, en Tunisie et en Jordanie, et l'offre de conseils législatifs en ce sens.

APERÇU DES ACTIVITÉS MULTILATÉRALES EN 2016-2017

Les financements extrabudgétaires nous permettront de soutenir :

- un programme complet de promotion de la Convention d'Istanbul, de sa ratification et de sa mise en œuvre ;
- la coopération pour renforcer les droits de l'homme et l'égalité des personnes LGBTI.

→ FINANCEMENT DISPONIBLE : 741 981 €

→ RESSOURCES NÉCESSAIRES : 6 457 911 €

DROITS DE L'ENFANT

Le Conseil de l'Europe a mis en place un riche vivier de normes, de savoirs et d'expériences pour protéger et promouvoir les droits de tous les enfants, dont les enfants handicapés, les enfants de migrants et descendants de migrants, et les enfants privés de liberté.

La Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2016-2021) se concentre sur cinq droits essentiels à garantir à tous les enfants :

- l'égalité des chances,
- la participation aux décisions qui les concernent,
- une vie sans violence,
- une justice adaptée à leurs besoins,
- les droits de l'enfant dans l'environnement numérique.

La [Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels](#) (Convention de Lanzarote) impose aux États d'adopter des dispositions législatives et de prendre des mesures pour prévenir la violence sexuelle, protéger les enfants victimes et poursuivre les auteurs.

Nos normes et nos [lignes directrices sur une justice adaptée aux enfants](#) visent à adapter les systèmes de justice aux besoins spécifiques des enfants et à garantir leurs droits.

Nous encourageons les autorités nationales à ratifier la Convention de Lanzarote et à mettre en place des services publics assurant à tous les enfants l'accès à une justice adaptée, et à une aide sociale et à des soins de santé. Nous soutenons la création de mécanismes destinés à protéger les enfants de la violence.

Exemples de réalisations en 2014-2015

- Le Conseil de l'Europe a publié son premier rapport de mise en œuvre de la protection juridique des enfants contre les abus sexuels. Le rapport évalue le droit pénal et les procédures judiciaires protégeant les enfants contre les agressions dans leur cercle de confiance. Il dégage les tendances dans 26 pays européens, souligne les bonnes pratiques, pointe certaines lacunes et formule des propositions d'amélioration.
- Notre vidéo « Parle à quelqu'un de confiance », destinée aux enfants de 9 à 13 ans, les informe sur la violence sexuelle dans le cercle de confiance et sur les moyens de la dénoncer.
- En 2015, le Gouvernement albanais a adopté le [Livre blanc sur la protection de l'enfance](#) élaboré avec le soutien du Conseil de l'Europe.

OBJECTIFS POUR 2016-2017

Le Conseil de l'Europe va assister ses États membres dans l'élaboration de stratégies nationales de protection des enfants contre la violence. Nous soutiendrons la mise en œuvre des recommandations du Comité de Lanzarote sur les agressions sexuelles sur des enfants dans le cercle de confiance.

APERÇU DES ACTIVITÉS EN 2016-2017

Les financements extrabudgétaires nous permettront de soutenir :

- la défense des droits de l'enfant en Albanie ;

- le renforcement des capacités des professionnels et la sensibilisation aux violences contre les enfants au Maroc, en Tunisie et en Jordanie.

→ RESSOURCES NÉCESSAIRES : 2 100 000 €

LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION

Lutter contre la discrimination et l'intolérance est un objectif clé du Conseil de l'Europe. Plusieurs organes du Conseil de l'Europe étudient et protègent les droits des populations vulnérables ou qui risquent de le devenir, dont les Roms, les réfugiés, les migrants et les personnes déplacées.

Le [Commissaire aux droits de l'homme](#) attire l'attention sur les atteintes aux droits de l'homme dans les États membres et soutient les défenseurs des droits de l'homme.

La [Commission européenne contre le racisme et l'intolérance](#) (ECRI) suit les problèmes de racisme, de xénophobie, d'antisémitisme, d'intolérance et de discrimination raciale, et conseille les autorités nationales.

Les comités de suivi de la [Convention-cadre pour la protection des minorités nationales](#) (CCMN) et de la [Charte européenne des langues régionales ou minoritaires](#) (CELRM) évaluent la situation dans les États parties et publient des conclusions sur la mise en œuvre des droits des minorités au niveau national.

Le [Comité ad hoc d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage](#)⁶ (CAHROM) promeut la mise en œuvre des normes.

La [Déclaration de Strasbourg sur les Roms](#), adoptée par le Conseil de l'Europe en 2010, affirme clairement l'engagement des États membres en faveur de l'intégration des Roms. À travers l'échange de bonnes pratiques et des initiatives de terrain, nous luttons contre l'antitsiganisme, la discrimination et le discours

6. Les termes « Roms et Gens du voyage » utilisés au Conseil de l'Europe englobent la grande diversité des groupes concernés par les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine : d'une part, a. les Roms, les Sintés/Manouches, les Calés/Gitans, les Kaalés, les Romanichels, les Béash/Rudars ; b. les Égyptiens des Balkans (Égyptiens et Ashkali) ; c. les branches orientales (Doms, Loms et Abdal) ; d'autre part, les groupes tels que les Voyageurs, les Yéniches et les personnes que l'on désigne par le terme administratif de « Gens du voyage », ainsi que celles qui s'auto-identifient comme Tsiganes.

de haine envers les Roms, et prônonons l'intégration des Roms et leur accès à l'éducation.

Exemples de réalisations en 2014-2015

- Un [projet](#) visant à améliorer l'accès des minorités aux droits à différents niveaux territoriaux en Europe du Sud-Est a bénéficié à plusieurs municipalités de Serbie, en donnant accès à des documents juridiques et d'état civil en hongrois et en croate, et à des informations en ligne sur les possibilités d'emploi et sur les mesures à l'attention des femmes victimes de violences. Des activités de renforcement des capacités ont été organisées pour les fonctionnaires des municipalités ayant une population pluriethnique.
- En Bosnie-Herzégovine, le projet a soutenu l'enseignement des langues minoritaires dans les établissements scolaires, l'installation de signalisation publique en langues minoritaires dans les villes, la traduction dans ces langues de sites internet municipaux et d'émissions de radio, et l'instauration d'une journée des minorités nationales.

OBJECTIFS POUR 2016-2017

Le Conseil de l'Europe va encourager la mise en œuvre des recommandations des comités de suivi et continuer de promouvoir l'intégration des Roms et des Gens du voyage, notamment les femmes et les enfants, aux niveaux local, régional et national.

Nous soutiendrons des politiques s'adressant à tous et des solutions locales pour les plus vulnérables à travers le [Plan d'action sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage \(2016-2019\)](#).

Nous encouragerons des actions visant à généraliser les efforts d'intégration sociale des migrants, à répondre à l'arrivée massive de migrants et à promouvoir des mesures d'insertion et de lutte contre la discrimination.

APERÇU DES ACTIVITÉS BILATÉRALES EN 2016-2017

Les financements extrabudgétaires nous permettront de soutenir :

- les droits des groupes vulnérables, dont les Roms, en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Ukraine et au Kosovo*;

- le plan d'action national sur les droits de l'homme pour les Roms en Moldova ;
- la protection des langues minoritaires et l'application de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires en Ukraine.

APERÇU DES ACTIVITÉS MULTILATÉRALES EN 2016-2017

Les financements extrabudgétaires nous permettront de soutenir :

- la mise en œuvre des mécanismes antidiscrimination du Conseil de l'Europe (ECRI, CCMN, CELRM) ;
- le programme ROMACT III, pour la promotion de l'insertion des Roms par les pouvoirs locaux et régionaux ;
- le programme ROMED II, pour une meilleure participation de la communauté rom à travers la médiation ;
- la mise en œuvre de la Déclaration de Strasbourg sur les Roms et un programme de formation à l'antidiscrimination à l'attention des professionnels du droit, des services répressifs et des médias.

→ FINANCEMENT DISPONIBLE : 5 520 227 €
 → RESSOURCES NÉCESSAIRES : 6 560 833 €

DROITS SOCIAUX

La [Charte sociale européenne](#) garantit les droits de l'homme dans les domaines du quotidien, comme le logement, la santé, l'éducation, l'emploi, la protection juridique et sociale, et la circulation des personnes. Ces droits, qui sont à la racine de la démocratie et de l'État de droit, favorisent la stabilité de la société et la dignité et l'épanouissement de la personne humaine.

Le [Code européen de sécurité sociale](#) et son Protocole définissent des normes de base et encouragent les Parties contractantes à aller au-delà.

Le [Comité européen des droits sociaux](#) en contrôle la mise en œuvre à travers des rapports rédigés par les États parties et en examinant les réclamations collectives introduites par des ONG et des partenaires

sociaux. Le Comité des Ministres veille à ce que les États remédient aux lacunes identifiées par le Comité.

La [Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine](#) et ses protocoles additionnels sont les seuls instruments internationaux juridiquement contraignants à couvrir la protection des droits de l'homme dans le domaine biomédical. Le Conseil de l'Europe travaille à sensibiliser les autorités nationales aux principes juridiques de la convention et à soutenir leur mise en œuvre.

Exemples de réalisations en 2014-2015

- Le Conseil de l'Europe a lancé le [Processus de Turin](#) pour renforcer le système de la Charte sociale européenne dans ses relations avec le droit de l'UE. Ce processus favorise la mise en œuvre des droits économiques et sociaux sur tout le continent, aux côtés des droits civils et politiques garantis par la convention.
- En Arménie, Azerbaïdjan, Fédération de Russie, Géorgie, République de Moldova et Ukraine, des juges et des défenseurs des droits de l'homme ont bénéficié de cursus sur la Charte sociale européenne, dans le cadre du [programme conjoint](#) « Renforcer la capacité à appliquer la CEDH et la CSE au niveau national ».

OBJECTIFS POUR 2016-2017

Nous allons continuer de promouvoir la mise en œuvre des normes et des droits énoncés dans la Charte sociale européenne.

Les activités de coopération soutiendront la conception et la mise en œuvre de la législation et des pratiques nationales, et accompagneront les organisations nationales et internationales de droits de l'homme dans leur suivi du respect des engagements pris en vertu de la Charte. Elles soutiendront également les pays qui n'ont pas encore signé ou ratifié le Code européen de sécurité sociale et ceux pour lesquels son application pose des problèmes juridiques ou administratifs.

APERÇU DES ACTIVITÉS BILATÉRALES EN 2016-2017

Les financements extrabudgétaires nous permettront de soutenir :

- le renforcement du respect des droits sociaux en Albanie, en Ukraine et au Kosovo*;

- l'amélioration de la politique de droits sociaux, de l'application de la Charte, de la protection sociale et de l'accès à la sécurité sociale en Fédération de Russie ;
- de nouvelles méthodes de règlement des contentieux professionnels en Turquie.

APERÇU DES ACTIVITÉS MULTILATÉRALES EN 2016-2017

- un projet multilatéral pour mettre en avant la procédure de réclamations collectives et contribuer à une utilisation accrue de la Charte sociale européenne par les juridictions nationales et les professionnels du droit.
- dans le domaine de la bioéthique, des activités sur la protection des personnes ayant des troubles mentaux et sur les enjeux de droits de l'homme induits par les technologies émergentes.

→ RESSOURCES NÉCESSAIRES : 6 075 000 €

TOXICOMANIE ET TRAFIC DE DROGUE

Le [Groupe Pompidou](#) du Conseil de l'Europe œuvre à améliorer l'existence des personnes concernées par la toxicomanie et à rendre les sociétés plus sûres, en soutenant des solutions concrètes au problème des drogues et de la dépendance.

Le groupe adopte pour ce faire une approche équilibrée, multidisciplinaire, humaine, tenant compte des spécificités hommes-femmes. Plate-forme de débat, de coopération et d'échange d'expériences, il exploite les avantages des différentes approches face aux drogues, comme la recherche, la prévention, la réduction des dommages, les thérapies et la répression. Sa réflexion et ses actions s'adressent aux pouvoirs publics, aux acteurs de terrain, aux professionnels et à la société civile.

Exemples de réalisations en 2014-2015

- Le Groupe Pompidou a soutenu des activités de prévention par et pour les jeunes, notamment dans les établissements correctionnels et à travers le [Prix européen de la prévention des drogues](#).

- En Ukraine, il a fourni du conseil et de l'aide à la conception de stratégies pour identifier et traiter les risques de toxicomanie dus au stress post-traumatique parmi les civils et les militaires qui ont vécu des situations extrêmes dans les zones de conflit.
- Le groupe a mis en place des observatoires des drogues en Égypte et au Maroc ; il a animé des formations de médecins aux problèmes de dépendance au Maroc et en Tunisie ; il a aidé à élaborer des services thérapeutiques pour les femmes en Égypte et des formations au traitement de substitution aux opiacés, via le [Réseau méditerranéen de coopération sur les drogues et les addictions](#) (MedNET).

OBJECTIFS POUR 2016-2017

Le Groupe Pompidou va continuer d'aider les États membres et non membres à élaborer des politiques nationales relatives aux drogues conformes aux valeurs du Conseil de l'Europe. Parmi les activités figureront la sensibilisation et la formation des décideurs et des concepteurs des politiques, le développement du Prix européen de la prévention des drogues et le traitement des détenus souffrant de troubles liés à la prise de drogues.

Les activités de coopération contribueront à renforcer le travail régional en cours avec MedNET en fonction des besoins des pays du réseau. Elles concerneront également l'Europe orientale et du Sud-Est, et nous développerons la coopération dans d'autres pays d'Afrique, en Asie et aux Amériques.

APERÇU DES ACTIVITÉS BILATÉRALES EN 2016-2017

Les financements extrabudgétaires nous permettront de soutenir :

- des dispositifs de traitement des toxicomanes dans les prisons ukrainiennes ;
- la prévention de la toxicomanie et du trafic de drogue au Maroc et en Tunisie.

APERÇU DES ACTIVITÉS MULTILATÉRALES EN 2016-2017

Les financements extrabudgétaires nous permettront de soutenir :

- la réduction de l'offre de drogues illicites au niveau mondial ;

- l'étude et la mise en avant de l'aspect « droits de l'homme » dans les politiques de drogue ;
- le renforcement du réseau régional MedNET.

→ FINANCEMENT DISPONIBLE : 475 616 €
 → RESSOURCES NÉCESSAIRES : 3 041 667 €

SANTÉ ET MÉDICAMENTS

La [Direction européenne de la qualité du médicament et soins de santé](#) (EDQM) travaille à l'[harmonisation de la qualité des médicaments sur tout le continent européen et au-delà](#). Elle jouit d'une réputation mondiale pour ses normes scientifiques communes très exigeantes en matière de fabrication des médicaments. Ces normes sont regroupées dans la Pharmacopée européenne ; l'EDQM diffuse également auprès de divers acteurs externes ses normes de référence pour les contrôles de conformité.

Ses activités intergouvernementales se concentrent sur des normes et des orientations dans des domaines tels que les transfusions sanguines, les transplantations d'organes, de tissus et de cellules, les produits et les soins pharmaceutiques, les cosmétiques et l'emballage des produits alimentaires.

OBJECTIFS POUR 2016-2017

Nous allons continuer d'établir et de diffuser des normes exigeantes (documents et normes de référence) pour les médicaments et leurs composants, dont des monographies sur les produits finis. En coopération avec la [Commission européenne de Pharmacopée](#), nous préparerons des monographies afin de créer un formulaire européen harmonisé sur les médicaments pédiatriques non enregistrés.

L'EDQM va accentuer sa participation à des initiatives internationales comme le programme international de réglementation pharmaceutique sur les génériques, ainsi que sa collaboration bilatérale avec des autorités de santé du monde entier.

APERÇU DES ACTIVITÉS EN 2016-2017

Les financements extrabudgétaires permettront à l'EDQM de soutenir :

- le programme pour la standardisation biologique ;
- une coopération ciblée sur l'amélioration de la sûreté et de la qualité des composants sanguins, des tissus et des cellules ;
- un programme d'échantillonnage et de test des produits autorisés par voie centralisée.

→ FINANCEMENT DISPONIBLE : 735 200 €
 → RESSOURCES NÉCESSAIRES : 5 247 883 €

ÉTAT DE DROIT



INDÉPENDANCE, EFFICACITÉ ET QUALITÉ DE LA JUSTICE

Le Conseil de l'Europe travaille à améliorer la qualité et l'efficacité de la justice dans ses États membres, et soutient la pleine application des décisions judiciaires nationales, la transparence, des qualifications élevées pour les magistrats et l'équilibre des genres au sommet de la hiérarchie judiciaire.

La [Commission européenne pour l'efficacité de la justice](#) (CEPEJ), unique en son genre, évalue le fonctionnement des systèmes judiciaires et conçoit des outils et des orientations sur la gestion du temps judiciaire ([SATURN](#)). Partenaire clé de l'Union européenne, la CEPEJ est devenue une référence dans le débat sur la justice, en Europe et au-delà.

Le [Conseil consultatif de juges européens](#) (CCJE) et le [Conseil consultatif de procureurs européens](#) (CCPE) offrent des conseils sur l'indépendance, l'impartialité et les compétences des juges, le rôle du ministère public dans le système de justice pénale et le fonctionnement des services du ministère public en Europe.

Les programmes d'assistance et de coopération du Conseil de l'Europe soutiennent des réformes politiques et législatives nationales qui renforcent le rôle, le statut et la fonction des juges et des procureurs, et traitent les problèmes d'administration de la justice.

Exemples de réalisations en 2014-2015

- Le Conseil de l'Europe [accompagne](#) les réformes du système pénal ukrainien. Nous avons soutenu la rédaction du nouveau Code de procédure pénale et de la loi sur le ministère public. Nous avons largement [soutenu](#) la rédaction de la loi de 2014 sur la restauration de la confiance dans la justice, l'un des textes les plus importants pour la justice

ukrainienne. La loi a instauré un régime d'élection démocratique des présidents de tribunaux, supprimé l'influence des présidents de tribunaux sur les magistrats et renforcé l'indépendance de la justice.

- Dans le cadre des subventions de l'Espace économique européen et de la Norvège, neuf magistrats bulgares ont été affectés à la Cour européenne des droits de l'homme pour une durée maximale d'un an. Pendant cette période, ils ont contribué au traitement de plus de 4 500 requêtes irrecevables. À leur retour, ils ont rejoint un réseau national de juges pour partager les connaissances et expériences acquises à la Cour, et ont soutenu la réforme de la justice bulgare.
- Dans le cadre d'un [programme conjoint](#) avec l'Union européenne, la CEPEJ a réalisé une évaluation approfondie du fonctionnement du système judiciaire albanais et formulé des recommandations en vue de son amélioration. La CEPEJ a également soutenu l'amélioration des services ainsi que des tests et mises en œuvre de nouvelles pratiques dans les tribunaux d'Azerbaïdjan, de République de Moldova, de Croatie, de Tunisie, du Maroc et de Jordanie.

OBJECTIFS POUR 2016-2017

La CEPEJ va continuer de se concentrer sur le fonctionnement et la gestion du temps des systèmes de justice, notamment via un nouveau système de traitement des données, que les décideurs et les professionnels de la justice pourront adapter à leurs besoins. La CEPEJ va également développer de nouveaux outils de renforcement et de promotion de la qualité des tribunaux et des systèmes judiciaires.

Avec l'Union européenne, des programmes conjoints sur l'indépendance et l'efficacité de la justice sont actuellement menés en Europe orientale et dans le Caucase du Sud, et seront élargis à l'Europe du Sud-Est.

Les projets se poursuivront sur la méthodologie de la CEPEJ au Maroc, en Tunisie et en Jordanie, et sur la réforme de la justice pénale au Kazakhstan. Sous réserve de ressources disponibles, nous prévoyons l'ajout de nouveaux projets de soutien à la réforme de la justice en Albanie, en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo*.

APERÇU DES ACTIVITÉS BILATÉRALES EN 2016-2017

Les financements extrabudgétaires nous permettront de soutenir et de développer les actions suivantes :

- indépendance, professionnalisme et transparence de la justice en Arménie, en Géorgie et en Ukraine ;
- efficacité de la justice en Fédération de Russie ;
- déontologie, critères d'inspection, efficacité et capacité institutionnelle du Conseil d'État de Turquie ;
- qualité et efficacité du système judiciaire en Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Serbie et au Kosovo* ;
- réforme du système judiciaire en Jordanie, au Maroc et en Tunisie.

→ FINANCEMENT DISPONIBLE : 11 012 871 €
→ RESSOURCES NÉCESSAIRES : 15 004 278 €

RÉFORME DES PRISONS ET DE LA POLICE

Le Conseil de l'Europe est la seule organisation intergouvernementale européenne largement reconnue pour son travail de protection des droits de l'homme, y compris sur les lieux de détention. Nous nous appuyons sur les synergies entre les normes de l'Organisation, ses mécanismes de suivi et son assistance technique. Nous aidons les pays à améliorer le travail des services

de police, pénitentiaires et de probation, ainsi que les conditions de détention et le traitement des détenus.

La [Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants](#) et les Règles pénitentiaires européennes énoncent des normes applicables au traitement des personnes privées de liberté. Le Comité contre la torture (CPT) contrôle le respect de la Convention. Nous encourageons également les mécanismes nationaux de suivi et d'inspection des lieux de détention.

Nos programmes de coopération et d'assistance soutiennent les États membres dans leurs efforts pour adapter la législation sur les prisons aux normes européennes et améliorer le traitement et la réadaptation des détenus. Nous offrons aux services correctionnels, à la police et aux autres services répressifs des formations sur l'application de ces normes à leur travail quotidien.

Le Conseil de l'Europe promeut également la mise en place de mécanismes nationaux de suivi et d'inspection des lieux de détention, et de mécanismes indépendants, internes et externes, d'examen des plaintes de détenus.

Exemples de réalisations en 2014-2015

- En Géorgie, un [programme](#) de coopération s'est penché sur des défis tels que l'accès de tous les détenus aux soins de santé, la protection des droits fondamentaux des personnes ayant besoin de soins psychiatriques et la prévention et la répression des mauvais traitements et de l'impunité. Il a entraîné une amélioration des soins de santé, généraux et psychiatriques, dans les prisons et les autres établissements fermés. Les mauvais traitements ne sont plus un problème structurel, et nous constatons une meilleure coordination au sein des pouvoirs publics et entre eux.
- Dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine », nous avons soutenu la mise en place d'un [mécanisme d'inspection](#) indépendant, qui a contribué à améliorer la coordination entre inspecteurs de police internes et externes, et appuyé la décision commune de renforcer les enquêtes sur les cas présumés de violences policières. Nos activités de coopération ont soutenu la mise en œuvre de la [Stratégie nationale de développement du système pénitentiaire \(2015-2019\)](#).

OBJECTIFS POUR 2016-2017

Le Conseil de l'Europe va continuer de soutenir le CPT et les normes européennes afin d'améliorer les soins de santé dans les prisons et les établissements fermés, de renforcer les services

de probation et de lutter contre les mauvais traitements infligés par des membres des services répressifs et d'enquête.

Nous nous concentrerons également sur la mise en œuvre [du Plan d'action du Conseil de l'Europe sur la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme](#).

APERÇU DES ACTIVITÉS BILATÉRALES EN 2016-2017

Nous prévoyons de soutenir, via les financements extrabudgétaires, les actions suivantes :

- réformes des prisons et de la police en Albanie, en Arménie et en Azerbaïdjan ;
- services de probation en Arménie et en République de Moldova ;
- promotion des droits de l'homme et des soins de santé dans les prisons et les autres établissements fermés en Bosnie-Herzégovine et en Géorgie ;
- mise en œuvre des normes du CPT au Kosovo* ;
- renforcement de la capacité des autorités serbes à respecter les droits fondamentaux lors de la gestion de rassemblements publics et de manifestations de masse ;
- régime et conditions pénitentiaires, système de mesures disciplinaires en prison et suivi civil en Turquie ;
- amélioration des conditions de détention en Bulgarie et dans « l'ex-République yougoslave de Macédoine ».

APERÇU DES ACTIVITÉS MULTILATÉRALES EN 2016-2017

- Sensibiliser à la prévention de la radicalisation en prison via des activités multilatérales dans tous les États membres.

→ FINANCEMENT DISPONIBLE : 2 612 607 €
→ RESSOURCES NÉCESSAIRES : 10 858 366 €

RENFORCEMENT DE L'ÉTAT DE DROIT

La [Commission européenne pour la démocratie par le droit](#) (Commission de Venise) est l'organe consultatif du Conseil de l'Europe sur les questions

constitutionnelles. Elle procure des conseils sur les projets de Constitution et de législation, et promeut la mise en place de cours constitutionnelles ou d'organes équivalents. La Commission de Venise est parvenue à créer un réseau unique d'échange de bonnes pratiques et de soutien aux États membres ; l'indépendance de ses membres et les services qu'elle offre aux tribunaux lui valent la confiance du monde judiciaire.

La Commission de Venise fournit des conseils juridiques sur la mise en conformité des structures juridiques et institutionnelles avec les normes et les pratiques européennes. Elle accompagne l'établissement de cours constitutionnelles fortes et indépendantes et encourage la coopération multilatérale entre tribunaux.

Le programme du Conseil de l'Europe « Développement et mise en œuvre de normes et politiques communes » facilite la coopération entre pays en vue de créer un espace paneuropéen de coopération judiciaire. Il protège et met en lumière les valeurs du Conseil de l'Europe, en particulier dans les domaines du droit pénal, civil et public, et du droit privé. Le programme alimente également le droit international public, à travers le Comité des conseillers juridiques sur le droit international public.

Exemples de réalisations en 2014-2015

- La Commission de Venise a aidé les autorités tunisiennes à rédiger une nouvelle Constitution. L'adoption de la Constitution et les élections de 2014 ont marqué une nouvelle phase dans le processus de transition du pays.
- La coopération entre la Commission de Venise et la Jordanie a joué un rôle important dans la création de la Cour constitutionnelle de Jordanie.
- La Commission de Venise soutient la justice constitutionnelle et la réforme de la législation et des pratiques électorales en Europe orientale et au Caucase du Sud, à travers le cadre de coopération programmatique avec l'Union européenne.

OBJECTIFS POUR 2016-2017

La Commission de Venise va mettre en œuvre les activités d'assistance prévues dans les plans d'action des pays d'Europe orientale et du Sud-Est. Elle appuiera également des activités dans les pays voisins du Conseil de l'Europe, notamment dans le sud de la Méditerranée et en Asie centrale. La Commission de Venise se tiendra prête à répondre à des demandes urgentes des États membres.

APERÇU DES ACTIVITÉS BILATÉRALES EN 2016-2017

Les financements extrabudgétaires permettront au Conseil de l'Europe de soutenir :

- l'administration électorale en Albanie ;
- la conformité du cadre juridique national avec les normes électorales internationales en Azerbaïdjan ;
- des réformes de la législation constitutionnelle et électorale en Ukraine et le fonctionnement effectif du Parlement ukrainien ;
- des réformes et la promotion d'un espace juridique commun à travers une assistance multi- et bilatérale en Asie centrale⁷ ;
- l'enrichissement des bases de données du Comité des conseillers juridiques sur le droit international public, afin d'aider les États membres et les organisations internationales à observer le droit international.

→ FINANCEMENT DISPONIBLE : 2 196 727 €
→ RESSOURCES NÉCESSAIRES : 1 658 245 €

SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION

Pour relever les défis liés à la sécurité démocratique dans le domaine de la liberté d'expression, le Conseil de l'Europe élabore des normes relatives aux médias, à internet et à la protection des données.

La [Convention sur la cybercriminalité](#) du Conseil de l'Europe offre des orientations à tous les pays souhaitant se doter d'une législation complète contre la cybercriminalité et sert de cadre à la coopération mondiale dans ce domaine.

La [Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel](#) est le seul instrument international juridiquement contraignant dans ce domaine. L'application de ses principes au droit national garantit les droits de toutes les personnes à l'égard du traitement de leurs données personnelles.

Le [Comité directeur sur les médias et la société de l'information](#) (CDMSI) oriente nos actions sur la liberté d'expression, les médias et la gouvernance d'internet, et supervise les travaux sur la protection des données personnelles.

7. Kazakhstan, République kirghize, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan.

Exemples de réalisations en 2014-2015

- Le Conseil de l'Europe a assuré [un suivi et des observations](#) sur la couverture médiatique de la campagne électorale de mai 2014 en Ukraine. Le suivi a porté sur le radiodiffuseur public, plusieurs chaînes de télévision nationales et commerciales et 46 chaînes régionales, 6 journaux nationaux et 55 journaux régionaux, 4 stations de radio et 51 sites internet. Le projet a sensibilisé les professionnels des médias aux mesures à prendre pour assurer une couverture juste et équilibrée d'une campagne électorale, et a contribué à améliorer la qualité des informations diffusées et la connaissance des médias par des électeurs.
- Nous avons également travaillé avec l'autorité des médias en Ukraine pour aligner sur les normes européennes le cadre juridique ukrainien, dont la loi sur la radiotélévision publique adoptée par le Parlement ukrainien.
- Le Conseil de l'Europe a [soutenu](#) la création d'un réseau régional d'instances d'autorégulation des médias (Media NEThics) qui facilite le dialogue et l'échange d'expériences en Europe du Sud-Est. La coopération a couvert l'offre d'un soutien sur mesure à l'Autorité des médias audiovisuels d'Albanie, une plate-forme en ligne pour l'éducation des citoyens et des journalistes à la déontologie et aux normes médiatiques en Bosnie-Herzégovine, et un nouveau Code de déontologie des journalistes au Monténégro.

OBJECTIFS POUR 2016-2017

La coopération se concentrera sur la liberté d'expression et les médias, notamment en ce qui concerne la transparence de la propriété des médias, la couverture des campagnes électorales, en particulier au regard de l'égalité hommes-femmes, et l'utilisation d'internet. Nous nous pencherons également sur les questions de diffamation, de protection des sources des journalistes, de publicité publique et d'indépendance des médias.

Nous traiterons les difficultés liées aux intermédiaires internet et aux questions technologiques émergentes. Nous agirons sur la base des besoins énoncés dans les plans d'action et les documents de coopération pour l'Albanie, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, la République de Moldova et l'Ukraine, des priorités de coopération avec le Kosovo* et des partenariats de voisinage avec le Maroc et la Tunisie.

APERÇU DES ACTIVITÉS BILATÉRALES EN 2016-2017

Les financements extrabudgétaires nous permettront de soutenir :

- la liberté d'expression et la liberté et le pluralisme des médias en Albanie, en Arménie, en Bosnie-Herzégovine, en République de Moldova et en Ukraine ;
- la protection des données en Albanie et en Bosnie-Herzégovine ;
- la participation de la Fédération de Russie à notre projet en faveur du réseau régional d'instances d'autorégulation ;
- la liberté d'expression à travers des médias et une gouvernance d'internet professionnels et respectueux de la déontologie au Kosovo* ;
- la liberté d'expression et l'indépendance des médias au Maroc.

APERÇU DES ACTIVITÉS MULTILATÉRALES EN 2016-2017

Les financements extrabudgétaires nous permettront de mener les actions suivantes :

- apporter des conseils juridiques sur la liberté d'expression et les médias dans le cadre d'un programme régional pour l'Europe du Sud-Est ;
- promouvoir des normes professionnelles et déontologiques dans les médias et la tolérance sur internet pour lutter contre l'extrémisme violent et la radicalisation menant au terrorisme ;
- accroître notre soutien à la plate-forme en ligne pour la protection du journalisme et la sécurité des journalistes.

→ FINANCEMENT DISPONIBLE : 2 234 449 €
→ RESSOURCES NÉCESSAIRES : 9 368 677 €

MENACES POUR L'ÉTAT DE DROIT

Le Conseil de l'Europe a mis en place des normes complètes visant à prévenir et à combattre la corruption. Tous les États membres sauf un ont ratifié l'un de ses instruments phares, la [Convention pénale sur la corruption](#). Le Comité des Ministres a adopté six

instruments en lien avec son programme d'action contre la corruption, dont une recommandation pionnière sur le financement des partis politiques. De nombreux progrès ont été accomplis ces quinze dernières années grâce à la mise en œuvre de ces normes, au suivi assuré par le GRECO, à une assistance technique ciblée et à d'autres instances et activités de notre Organisation.

La [Convention relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime et au financement du terrorisme](#) est aujourd'hui reconnue comme l'un des principaux instruments internationaux dans ce domaine. Elle donne aux procureurs et aux services répressifs les outils nécessaires pour lutter contre le blanchiment d'argent et rendre le crime moins rentable. Elle couvre une large part des problèmes identifiés par [MONEYVAL, notre organe spécialisé dans la lutte contre le blanchiment de capitaux](#).

MONEYVAL est un éminent membre associé du Groupe d'action financière (GAFI) et occupe une place clé au sein du réseau mondial des organisations de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

L'Organisation a élaboré une série d'instruments juridiques visant la prévention et la répression des actes terroristes, dont le [Comité d'experts sur le terrorisme \(CODEXTER\)](#) soutient la mise en œuvre. Le Protocole additionnel à la Convention pour la prévention du terrorisme est consacré au phénomène des terroristes étrangers, et le Comité des Ministres a récemment adopté un Plan d'action sur la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme.

Depuis la fin des années 1980, nous avons lancé diverses initiatives de sensibilisation et d'appel à l'action relatives au problème de la traite des êtres humains. La Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains est axée sur la protection des victimes et sur la défense de leurs droits. Elle vise aussi à empêcher de telles activités et à poursuivre les trafiquants. Le Conseil de l'Europe soutient la coopération entre les services répressifs contre ce type de criminalité. Nous offrons une assistance technique aux professionnels dans les secteurs de la répression, des services sociaux, du contrôle aux frontières et de l'inspection du travail, et nous créons des mécanismes nationaux de prise en charge pour assurer une identification coordonnée des victimes.

Exemples de réalisations en 2014-2015

- Nous avons fourni un soutien au médiateur fédéral des entreprises, en Fédération de Russie, sur des aspects importants de la lutte contre la corruption et de la prévention de l'abus d'autorité publique dans le secteur privé. Nos experts ont formé plus de 160 représentants des médiateurs

régionaux des entreprises et ont soutenu le Centre interrégional des entreprises contre la corruption.

- Un [projet](#), le cadre de coopération programmatique « Lutte régionale contre la corruption et le blanchiment d'argent », a équipé les pays du Partenariat oriental de l'Union européenne d'une panoplie législative complète sur le traitement des conflits d'intérêts.
- À travers le [Projet conjoint](#) Conseil de l'Europe-Union européenne contre la criminalité économique au Kosovo* (PECK), nous avons mené la première évaluation complète et structurée du respect par le Kosovo* des normes européennes et internationales de lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Les rapports rédigés dans ce cadre offrent une base solide à de nouvelles réformes de la législation, des institutions et des politiques, et préparent notre future assistance technique au Kosovo* dans le domaine de la criminalité économique.
- Nous soutenons des réformes anticorruption et le renforcement des capacités en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. En Tunisie et au Maroc, nous avons collaboré à la création de cadres législatifs et procéduraux pour mettre à jour les institutions de lutte contre la corruption. En Jordanie, nous encourageons la création d'un système de recouvrement des avoirs criminels. Dans ces trois pays, nous renforçons actuellement les capacités des pouvoirs publics en matière de protection des lanceurs d'alerte, d'évaluation des risques, d'inspections et d'enquêtes, ainsi que le respect des règles anticorruption dans le secteur privé.
- Nous avons aidé à la rédaction d'une législation contre la traite des êtres humains et la violence envers les femmes en Tunisie et au Maroc, et avons formé des procureurs et des magistrats de 38 pays sur la disposition de non-sanction pour les victimes de la traite.

OBJECTIFS POUR 2016-2017

Le Conseil de l'Europe va poursuivre sa diffusion dans les États membres des pratiques et des outils de lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent, et accroître sa coopération interrégionale. Nos activités cibleront aussi la capacité des pouvoirs publics à mieux mettre en œuvre les politiques de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux.

L'Organisation accentuera son aide aux autorités nationales sur l'identification des victimes de la traite, en ciblant particulièrement les groupes vulnérables et l'application de mécanismes transnationaux d'échanges et de prise en charge. Ces activités créeront de nouveaux partenariats avec des ONG et avec le secteur privé, et aideront les États parties à mettre en œuvre la Convention.

APERÇU DES ACTIVITÉS BILATÉRALES EN 2016-2017

Les financements extrabudgétaires nous permettront de déployer des activités qui soutiendront :

- la lutte contre la corruption en Albanie, en Fédération de Russie, en Serbie et au Kosovo*;
- la prévention de la traite des êtres humains en République de Moldova et au Kosovo*;
- le contrôle de la corruption en République de Moldova et la lutte contre le blanchiment d'argent en Ukraine ;
- la bonne gouvernance et la prévention de la corruption, du blanchiment d'argent et du terrorisme via notre coopération de voisinage avec la Jordanie, la République kirghize, le Maroc et la Tunisie ;
- la prévention de la traite des êtres humains via nos partenariats de voisinage avec le Maroc, la Tunisie et la Jordanie, par l'élaboration de législation, le renforcement des institutions et des actions de formation et de sensibilisation.

APERÇU DES ACTIVITÉS MULTILATÉRALES EN 2016-2017

Les financements extrabudgétaires nous permettront de renforcer :

- le soutien à MONEYVAL et à son processus d'évaluation, pour renforcer les actions contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- la coopération transnationale en soutien aux victimes de la traite des êtres humains.

→ FINANCEMENT DISPONIBLE : 5 966 500 €
→ RESSOURCES NÉCESSAIRES : 9 628 100 €

CYBERCRIMINALITÉ

Le Conseil de l'Europe contribue à protéger les sociétés du monde entier contre les menaces cybercriminelles, à travers des normes communes fondées sur la Convention sur la cybercriminalité (Convention de Budapest) et sur son [Protocole additionnel](#), relatif à l'incrimination d'actes de nature raciste et xénophobe commis par le biais de systèmes informatiques. Le Comité de la Convention sur la cybercriminalité, le plus important des organismes intergouvernementaux sur ce thème, représente les 66 États et les 10 organisations internationales qui ont actuellement signé la Convention de Budapest.

Notre [Bureau de programme sur la cybercriminalité](#) (C-PROC) fournit une assistance technique sur la cybercriminalité et les preuves électroniques à des pays du monde entier : renforcement de la législation et formation des juges, des procureurs et des services répressifs. Le C-PROC couvre aussi la confiscation des produits du crime en ligne, la protection des enfants en ligne, la prévention de l'usage d'internet à des fins terroristes et les questions de racisme et de xénophobie. La mise en œuvre des activités de coopération du C-PROC dépend largement des financements extrabudgétaires.

Exemples de réalisations en 2014-2015

- L'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Géorgie, la République de Moldova et l'Ukraine ont commencé à renforcer leurs points de contact « 24/7 », pour les demandes urgentes de coopération entre polices, et à harmoniser leurs procédures d'entraide judiciaire à la lumière des recommandations du Comité de la Convention sur la cybercriminalité.
- Maurice, le Panama, le Sri Lanka et la Turquie sont devenus parties à la Convention de Budapest, et le Paraguay, le Pérou et les Tonga ont été invités à y adhérer. Une centaine de pays dispose aujourd'hui d'une législation, en vigueur ou en projet, conforme à la Convention de Budapest.
- À Maurice, au Maroc, aux Philippines, au Sénégal, en Afrique du Sud et au Sri Lanka, des instituts de formation organisent régulièrement des sessions sur la cybercriminalité et les preuves électroniques.

Projets en cours

- Le projet [Cyber Crime@Octopus permet de soutenir des pays du monde entier, d'organiser des conférences et d'assister le Comité de la Convention sur la cybercriminalité.](#)

- Les projets régionaux [Cybercrime@EAP II](#) et III couvrent la région du Partenariat oriental de l'Union européenne.
- [iPROCEEDS aide à cibler les produits de la criminalité en ligne en Europe du Sud-Est et en Turquie.](#)
- Les projets [Action globale sur la cybercriminalité](#) (GLACY) et Action globale sur la cybercriminalité-élargi (GLACY+) couvrent l'Afrique, l'Asie-Pacifique et l'Amérique latine.

OBJECTIFS POUR 2016-2017

Nous allons soutenir la coopération public-privé pour l'accès de la justice pénale aux preuves stockées en nuage, le repérage des produits de la criminalité en ligne, un travail de police plus efficace au niveau international et l'entraide judiciaire en matière de cybercriminalité et de preuves électroniques.

APERÇU DES ACTIVITÉS BILATÉRALES EN 2016-2017

Les financements extrabudgétaires nous permettront de soutenir :

- la coopération sur la cybercriminalité en Europe du Sud-Est, notamment le repérage des produits de la criminalité en ligne ;
- des mesures de lutte contre le racisme et la xénophobie en ligne, la mise en œuvre du Protocole à la Convention de Budapest et l'amélioration des capacités de la justice pénale sur la cybercriminalité et les preuves électroniques en Ukraine.

APERÇU DES ACTIVITÉS MULTILATÉRALES EN 2016-2017

Les financements extrabudgétaires nous permettront de soutenir :

- la protection des enfants en ligne, à travers des mesures pénales conformes aux Conventions de Budapest et de Lanzarote ;
- le projet « Cybercrime XR », en faveur de la mise en œuvre du Protocole à la Convention sur la cybercriminalité, sur la xénophobie et le racisme ;
- l'élargissement du projet CyberCrime@Octopus.

→ FINANCEMENT DISPONIBLE : 4 777 600 €
→ RESSOURCES NÉCESSAIRES : 11 634 700 €

INTÉGRITÉ DANS LE SPORT

L'Accord partiel élargi sur le sport du Conseil de l'Europe (APES) offre une plate-forme paneuropéenne de coopération intergouvernementale sur les questions sportives. Il permet un dialogue entre pouvoirs publics, fédérations sportives et ONG. L'APES élabore des politiques et des normes pour promouvoir un sport plus sain, plus équitable et mieux gouverné, et soutient les pouvoirs publics et le mouvement sportif. Il encourage l'échange de bonnes pratiques entre administrations publiques et organisations sportives.

OBJECTIFS POUR 2016-2017

Nous allons promouvoir l'intégration dans les politiques nationales des normes du Conseil de l'Europe sur la sécurité et les services lors des manifestations sportives, et renforcer la lutte contre la manipulation illicite des compétitions sportives. Nous œuvrerons avec les mouvements sportifs et les pouvoirs publics nationaux à la promotion de l'échange de bonnes pratiques et de nouvelles initiatives.

APERÇU DES ACTIVITÉS EN 2016-2017

Les financements extrabudgétaires nous permettront de soutenir :

- le projet « Keep Crime out of Sport » (« Pas de criminalité dans le sport »), contre les manipulations de compétitions sportives dans les États membres de l'UE ;
- nos normes en matière de sécurité et de services lors des matches de football et des autres manifestations sportives ;
- un projet multilatéral de promotion des bienfaits du sport pour la société, via une coopération entre les pouvoirs publics et les autres acteurs ;
- un projet de promotion de l'égalité hommes-femmes dans les États membres de l'UE.

→ RESSOURCES NÉCESSAIRES : 1 315 000 €

DÉMOCRATIE



COOPÉRATION AVEC LES PARLEMENTS NATIONAUX

L'Assemblée parlementaire contrôle la mise en œuvre par les gouvernements et les parlements des normes du Conseil de l'Europe, de leurs obligations statutaires et des engagements pris lors de l'adhésion. Elle coopère avec les parlements nationaux des États membres et avec ceux des États jouissant du [statut de partenaire pour la démocratie](#).

Depuis 2012, l'Assemblée parlementaire travaille en lien étroit avec les pays de la région méditerranéenne et a octroyé le statut de partenaire pour la démocratie au Parlement du Maroc, au Conseil national palestinien et, plus récemment, au Parlement de Jordanie.

Exemples de réalisations

- L'Alliance parlementaire contre la haine mobilise les responsables politiques et la société civile contre le racisme et l'intolérance. Elle prône la non-discrimination et le respect de la diversité, la lutte contre le discours de haine, la discrimination et l'exclusion sociale, et la lutte contre le terrorisme et la radicalisation.
- La campagne UN sur CINQ attire l'attention sur les violences sexuelles contre les enfants et sur la nécessité d'agir aux plans législatif et politique.
- La vidéo [Le Lac](#), destinée aux adolescents, les encourage à briser le silence sur ces agressions.

OBJECTIFS POUR 2016-2017

L'Assemblée parlementaire va intensifier ses activités concernant la mise en œuvre des arrêts de la Cour, des normes et des politiques en matière de gouvernance démocratique, les droits sociaux et la cohésion sociale, et la lutte contre la corruption.

APERÇU DES ACTIVITÉS BILATÉRALES EN 2016-2017

Les financements extrabudgétaires permettront à l'Assemblée parlementaire de soutenir :

- la coopération avec les assemblées parlementaires d'Albanie, d'Arménie, d'Azerbaïdjan, de Géorgie, de la République de Moldova, d'Ukraine et du Bélarus ;
- la coopération avec les parlements nationaux dans le cadre du programme conjoint Conseil de l'Europe-Union européenne « Vers une gouvernance démocratique renforcée dans le sud de la Méditerranée ».

APERÇU DES ACTIVITÉS MULTILATÉRALES EN 2016-2017

Les financements extrabudgétaires permettront également à l'Assemblée parlementaire de soutenir :

- l'Alliance parlementaire contre la haine ;
- la Campagne parlementaire pour mettre fin à la rétention d'enfants migrants ;
- la création d'un réseau parlementaire sur les politiques en faveur des diasporas.

→ FINANCEMENT DISPONIBLE : 929 066 €
→ RESSOURCES NÉCESSAIRES : 2 900 667 €

GOVERNANCE DÉMOCRATIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Le Conseil de l'Europe dispose d'un acquis considérable sur des questions de gouvernance locale. La [Charte européenne de l'autonomie locale](#) est le seul traité international sur ce sujet qui garantit les droits des communautés et de leurs instances élues. Le Comité des Ministres a développé des recommandations détaillées, dont notre Congrès des pouvoirs locaux et régionaux (« le Congrès ») contrôle la mise en œuvre.

Le [Centre d'expertise du Conseil de l'Europe](#) sur la réforme de l'administration locale fournit une aide juridique à la demande des administrations centrales et peut étudier les textes de loi concernant les pouvoirs locaux. Les programmes menés par le centre portent sur la performance des services publics, la gestion financière, la déontologie des pouvoirs publics, la gestion des ressources humaines et la participation des citoyens.

Avec le [Comité européen sur la démocratie et la gouvernance](#), le Centre soutient la Stratégie pour l'innovation et la bonne gouvernance au niveau local. Une grille d'analyse spécifique, qui réunit 12 critères de bonne gouvernance et d'innovation, permet aux pouvoirs locaux de prétendre au Label européen d'excellence en matière de gouvernance.

Nous avons élaboré plusieurs [outils](#) pour aider les pouvoirs locaux dans la gestion des ressources humaines, la déontologie publique, le développement des fonctions de direction et la coopération entre municipalités. Ces outils permettent d'améliorer les compétences et les capacités de direction des élus et des fonctionnaires locaux.

Exemples de réalisations

- Depuis 2012, nous menons avec un financement du Gouvernement suisse le projet « Renforcer les structures des collectivités locales », qui soutient la décentralisation en Albanie. Le projet a ouvert la voie à une réforme territoriale et à un regroupement des collectivités locales, et livré des résultats solides : meilleure gestion des ressources humaines locales, nouvelle loi sur la fonction publique, plate-forme de dialogue entre pouvoirs locaux. Le projet sert aujourd'hui l'amélioration de la qualité de service des nouvelles collectivités locales.
- En Arménie, un projet vise une réforme législative de grande ampleur, comprenant le regroupement

des collectivités locales. Il a amélioré les politiques de lutte contre la corruption, modernisé les outils de gestion des ressources humaines et aidé à promouvoir des initiatives innovantes de participation citoyenne. Un autre projet a amélioré l'organisation et le fonctionnement de l'Association des communes d'Arménie.

OBJECTIFS POUR 2016-2017

Nos priorités seront la réforme de l'administration publique, la participation aux processus démocratiques, la répartition efficace des pouvoirs et des compétences dans l'administration, l'organisation d'élections équitables et la mise en place d'organes électoraux forts et crédibles. Nous appuierons les réformes législatives et territoriales et développerons les moyens d'action locaux ainsi que l'éthique, la transparence et l'intégrité dans l'éducation. Nous renforcerons les capacités des élus locaux en tant qu'acteurs du changement et les encouragerons à tenir un dialogue constructif avec le gouvernement central et avec leurs circonscriptions.

Dans le cadre de nos plans d'action et de coopération, des activités bilatérales seront organisées en Albanie, en Arménie, en Azerbaïdjan, en Bosnie-Herzégovine, en Géorgie, en Ukraine, au Kosovo*, au Maroc, en Tunisie et en République kirghize. L'Azerbaïdjan, la Géorgie, la République de Moldova et la Fédération de Russie bénéficieront d'activités régionales. Un soutien à la réforme des collectivités locales sera apporté à Chypre, à Malte et à la Serbie, sous réserve des ressources disponibles.

APERÇU DES ACTIVITÉS BILATÉRALES EN 2016-2017

Les financements extrabudgétaires nous permettront de soutenir :

- les structures des collectivités locales et la coopération entre élus locaux en Albanie (phase III) ;
- la consolidation de la démocratie locale en Arménie et le fonctionnement de l'Association des communes arméniennes ;
- le cadre juridique de l'autonomie locale en Azerbaïdjan ;
- la bonne gouvernance locale et l'assistance électorale en Bosnie-Herzégovine ;
- la réforme territoriale et le renforcement des capacités des pouvoirs locaux à Chypre ;

- La stratégie nationale de décentralisation en République de Moldova ;
- les pouvoirs locaux et régionaux en Fédération de Russie ;
- la gestion des ressources humaines des collectivités locales serbes ;
- la démocratie locale au Kosovo* ;
- la démocratie locale et la gouvernance régionale en République kirghize, au Maroc et en Tunisie.

APERÇU DES ACTIVITÉS MULTILATÉRALES EN 2016-2017

Les financements extrabudgétaires nous permettront de soutenir :

- des réformes des pouvoirs locaux en Europe orientale et au Caucase du Sud, via le Cadre de coopération programmatique avec l'Union européenne ;
- un programme régional de renforcement de la transparence et de l'efficacité des administrations publiques en Europe du Sud-Est ;
- la Plate-forme paneuropéenne sur l'éthique, la transparence et l'intégrité dans l'éducation (ETINED).

→ FINANCEMENT DISPONIBLE : 6 125 734 €
 → RESSOURCES NÉCESSAIRES : 13 514 130 €

DIALOGUE DÉMOCRATIQUE

Le Conseil de l'Europe s'attache à renforcer la société civile et la démocratie participative partout en Europe. Des organisations internationales non gouvernementales, réunies dans la [Conférence des OING](#), sont dotées du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe. Nous créons des occasions de dialogue et de coopération entre les OING et les autorités à tous les niveaux.

Nos activités encouragent :

- la participation civile au processus décisionnel, dans un cadre dûment formalisé ;
- le bon fonctionnement des ONG ;

- des législations, réglementations et pratiques conformes aux normes et aux exigences du Conseil de l'Europe.

La Conférence des OING promeut un [code de bonne pratique pour la participation civile au processus décisionnel](#), qui offre des orientations et un outil de dialogue pour améliorer la participation et l'apprentissage mutuel.

Nous appuyons les réseaux de dirigeants démocratiques en devenir dans les [écoles d'études politiques](#) de nos États membres et au-delà. Ainsi, nous diffusons les normes du Conseil de l'Europe et créons des liens et des rapports de confiance entre dirigeants, par-delà les appartenances politiques et professionnelles et les frontières nationales. En Europe centrale, orientale et du Sud-Est, au Caucase du Sud et dans certaines parties du Maghreb, en Afrique du Nord, les écoles d'études politiques encouragent les échanges entre futurs responsables dans les domaines politique, économique, social, médiatique, culturel et environnemental.

Les militants et les responsables politiques débattent des défis majeurs pour les démocraties mondiales lors de notre [Forum mondial de la démocratie](#). En repérant et en analysant des initiatives expérimentales, le Forum encourage la généralisation des innovations de terrain, afin de renforcer les sociétés démocratiques. Le Forum est tourné vers un modèle démocratique plus intégrateur et participatif.

Le Conseil de l'Europe ouvre une voie de dialogue et de réconciliation dans les régions d'Europe ayant connu des conflits ou en proie à des conflits gelés ou enlisés. Nos mesures de confiance facilitent le dialogue entre populations divisées dans les régions qui sortent d'un conflit. Ces mesures, qui associent la société civile et les décideurs locaux, couvrent des domaines aussi variés que l'éducation, la culture, la jeunesse et les questions sociales. Fondées sur une approche purement juridique, elles offrent un cadre neutre ; leur méthodologie souple, aisément adaptable aux besoins d'un contexte particulier, facilite l'instauration d'une confiance réciproque entre les divers acteurs concernés.

Exemples de réalisations

- Nous avons œuvré avec les autorités nationales ukrainiennes à la préparation de priorités stratégiques pour la promotion de la participation civile à la prise de décisions. Nous avons formé les autorités et les ONG locales à promouvoir la participation de la société civile. Un guichet unique d'enregistrement a été créé, en vue d'harmoniser et de simplifier l'enregistrement des organisations de la société civile.

- Nous développons actuellement en Bulgarie un outil pilote en ligne, [Civil Rights Watch](#), pour diffuser des connaissances sur les droits civils essentiels et donner aux citoyens les moyens de participer aux prises de décisions publiques.
- Ces dernières années, nous avons mené une série de mesures de confiance dans la région transnistrienne de la République de Moldova et avec des représentants de Soukhomi et de Tskhinvali. Nous avons également organisé une série de camps d'été en Europe du Sud-Est, pour favoriser le dialogue interethnique entre les jeunes participants.

- poursuivre les mesures de confiance en Bosnie-Herzégovine, dans la région transnistrienne de la République de Moldova et au Kosovo* pour promouvoir le dialogue et la cohésion entre populations ; et, en Géorgie, pour renforcer le dialogue entre les médiateurs de Tbilissi et ceux de Soukhomi ;
- soutenir la société civile et les médias indépendants au Bélarus ;
- soutenir le point d'information sur le Conseil de l'Europe à Minsk (Bélarus).

OBJECTIFS POUR 2016-2017

La Conférence des OING va se concentrer sur la protection des défenseurs des droits de l'homme, la lutte contre la radicalisation et l'extrémisme conduisant au terrorisme, la promotion de l'égalité hommes-femmes et la protection des libertés de réunion, d'association et d'expression. Le Conseil d'experts sur le droit en matière d'ONG élargira ses actions dans le sens d'un environnement favorable aux ONG.

Nous allons élaborer des lignes directrices sur la participation de la société civile aux décisions politiques et les promouvoir dans tous les États membres aux côtés des autres outils existants, comme le code de bonne pratique.

Nous allons créer une table ronde civique paneuropéenne destinée aux élèves des écoles d'études politiques et à d'autres jeunes leaders sélectionnés, afin d'élargir la portée de ces écoles dans toute l'Europe.

APERÇU DES ACTIVITÉS MULTILATÉRALES EN 2016-2017

Les financements extrabudgétaires nous permettront de :

- soutenir le Forum mondial de la démocratie ;
- renforcer le réseau des écoles d'études politiques.

→ FINANCEMENT DISPONIBLE : 384 212 €

→ RESSOURCES NÉCESSAIRES : 9 946 028 €

APERÇU DES ACTIVITÉS BILATÉRALES EN 2016-2017

Les financements extrabudgétaires nous permettront de mener les actions suivantes :

- promouvoir le dialogue entre la société civile et les pouvoirs publics en Fédération de Russie ;
- former les membres et les hauts fonctionnaires de la Verkhovna Rada aux procédures démocratiques et promouvoir une stratégie locale pour la diversité et la participation civile en Ukraine ;
- soutenir le dialogue avec la société civile et la liberté d'association en Azerbaïdjan ;

POUR DES SOCIÉTÉS INCLUSIVES

Le Conseil de l'Europe accorde une attention spéciale à l'intégration et à la pleine participation des enfants, des jeunes et des migrants, et nous soutenons les efforts des pays pour promouvoir des sociétés inclusives. Nous encourageons la diversité locale et les stratégies d'intégration, en prêtant une attention particulière aux stéréotypes négatifs et à l'égalité des genres.

Les connaissances médiatiques et les compétences interculturelles contribuent beaucoup à préserver la culture européenne, à promouvoir la diversité culturelle et à renforcer le dialogue entre les cultures. Nos travaux bilatéraux dans ce domaine favorisent l'échange de savoirs, l'apprentissage et les réseaux internationaux.

[Le réseau des Cités interculturelles](#) propose aux villes participantes des indicateurs et des bonnes pratiques sur lesquels orienter leurs politiques d'intégration. Il a élaboré un modèle de gestion de la diversité, nommé « Intégration interculturelle », qui valorise les apports

des migrants au développement économique, social et culturel local. L'intégration interculturelle réoriente la gouvernance urbaine vers une représentation adéquate et positive des interactions entre cultures et fournit des outils de gestion des différends culturels.

La rencontre sur la dimension religieuse du dialogue interculturel offre une plate-forme de contact et de débat entre représentants de communautés religieuses et non religieuses et d'autres partenaires de la société civile.

Le plan d'action du Conseil de l'Europe sur la construction de sociétés inclusives (2016-2019) prévoit trois grands domaines d'action : l'éducation, la lutte contre la discrimination et l'intolérance, et la promotion des politiques d'intégration. Les activités cibleront les stéréotypes, notamment ceux concernant les personnes issues de l'immigration, via un travail auprès des administrations, des médias et de la société civile au niveau local.

OBJECTIFS POUR 2016-2017

Les financements extrabudgétaires nous permettront de soutenir :

- la mise en œuvre du Plan d'action sur la construction de sociétés inclusives, par la promotion des politiques d'intégration nationales, l'examen et la mise à jour des programmes d'enseignement, et la promotion de la mise en œuvre des droits économiques et sociaux ;
- l'élargissement du réseau des cités interculturelles, pour améliorer les échanges entre les villes participantes et les autorités nationales sur le développement des politiques d'intégration.

→ FINANCEMENT DISPONIBLE : 140 000 €

→ RESSOURCES NÉCESSAIRES : 700 000 €

ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ DÉMOCRATIQUE

Le Conseil de l'Europe s'efforce d'assurer l'accès à l'éducation de tous les jeunes en Europe et d'améliorer la qualité de l'éducation. Nous axons nos travaux sur des politiques éducatives fortes, favorisant la citoyenneté démocratique et les droits de l'homme.

La Charte sociale européenne révisée énonce des principes et des droits en matière d'éducation, et la [Charte sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme](#) fournit un cadre politique. La Recommandation du Comité des Ministres [CM/Rec\(2012\)13](#) en vue d'assurer une éducation de qualité établit un rapport entre la qualité des systèmes d'enseignement et les droits de l'homme et la démocratie.

Les programmes de coopération du Conseil de l'Europe visent :

- à atteindre une éducation de qualité et exempte de discrimination ;
- à garantir l'égalité d'accès à tous les niveaux d'éducation, en mettant l'accent sur les groupes vulnérables ;
- à promouvoir un degré de priorité élevé pour l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme dans les politiques éducatives ;
- à améliorer l'environnement et à renforcer le personnel scolaire afin de promouvoir l'insertion sociale, de valoriser la diversité et de gérer les différences et les conflits.

Exemples de réalisations

- Un [projet](#) pour l'intégration sociale, la tolérance, le dialogue interculturel et la non-discrimination à travers l'éducation et la formation a mobilisé en faveur d'une éducation inclusive en Europe du Sud-Est⁸. Touchant plus de 24 600 participants dans 49 écoles pilotes, le projet a renforcé les compétences en éducation inclusive d'acteurs clés de l'enseignement, dont les pouvoirs et administrations publics, les professionnels de l'éducation et les organisations de la société civile.
- Le Conseil de l'Europe a publié de nombreux [supports](#) de promotion de l'éducation aux droits de l'homme (EDH) et de l'éducation à la citoyenneté démocratique (ECD). Une « mallette ECD/EDH » propose une série complète d'ouvrages sur de nombreux sujets, tels que l'élaboration des politiques, la gouvernance démocratique, les compétences des enseignants et l'assurance qualité. Nous avons également créé « [Vivre la démocratie](#) », série de manuels pédagogiques à l'usage des enseignants.
- La vidéo [Halte au harcèlement](#) montre que nous pouvons transmettre aux élèves les connaissances, les savoir-faire et la confiance dont ils ont besoin pour stopper le harcèlement et la violence à l'école, y compris le harcèlement en ligne.

8. Albanie, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Monténégro, Serbie, « l'ex-République yougoslave de Macédoine » et Kosovo*.

- En 2015, le Conseil de l'Europe a lancé une [publication commune](#), *Élaboration et révision des programmes d'enseignement pour l'éducation à la citoyenneté démocratique et aux droits de l'homme*, rédigée avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE et l'Organisation des États américains.

OBJECTIFS POUR 2016-2017

Nous donnerons la priorité au Plan d'action pour la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme, et développerons de nouvelles initiatives transversales en faveur du droit à l'éducation pour tous.

Le Conseil de l'Europe encouragera des mesures nationales visant à faire connaître la culture, l'histoire, la langue et la religion des minorités nationales et de la majorité. Nous soutiendrons l'intégration linguistique des enfants, des adolescents et des adultes migrants.

APERÇU DES ACTIVITÉS BILATÉRALES EN 2016-2017

Les financements extrabudgétaires nous permettront de :

- mettre en œuvre des projets visant à renforcer les normes de qualification et la qualité de l'enseignement, et à rendre l'éducation plus inclusive, démocratique et transparente en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, en Ukraine et au Kosovo* ;
- de soutenir l'offre d'un enseignement de qualité sur la démocratie et les droits de l'homme dans le système éducatif turc ;
- de soutenir des réformes de l'enseignement en République kirghize, notamment dans le domaine de l'ECD/EDH.

APERÇU DES ACTIVITÉS MULTILATÉRALES EN 2016-2017

Les financements extrabudgétaires nous permettront de :

- renforcer l'éducation à la démocratie et aux droits de l'homme à l'école en Europe orientale et du Sud-Est et dans les États baltes ;

- diversifier la formation des professionnels de l'éducation pour renforcer leur rôle dans des sociétés plurielles et multiculturelles ;
- créer un programme paneuropéen sur la mémoire de l'Holocauste ;
- promouvoir l'éducation à la citoyenneté numérique auprès des jeunes.

→ FINANCEMENT DISPONIBLE : 969 500 €
 → RESSOURCES NÉCESSAIRES : 12 056 900 €

JEUNESSE ET DÉMOCRATIE

Depuis 1998, nous menons un [programme conjoint](#) avec la Commission européenne, pour favoriser les synergies entre les activités de jeunesse des deux institutions concernant la participation, la citoyenneté et l'intégration et la reconnaissance sociales.

Le programme du Conseil de l'Europe [Les Jeunes pour la démocratie](#) favorise la participation et l'autonomie des jeunes. Notre [Mouvement contre le discours de haine](#) aide les jeunes à peser sur le processus démocratique et accroît leur contribution à la création de sociétés pacifiques et intégratrices.

Notre [Fonds européen pour la jeunesse](#) soutient des activités de jeunesse menées dans les États membres et celles conduites par des organisations de la société civile au Bélarus, au Saint-Siège et au Kazakhstan.

Le [Centre Nord-Sud](#) du Conseil de l'Europe, à Lisbonne, offre une plate-forme de dialogue et de coopération entre gouvernements, parlements, pouvoirs locaux et société civile. Il forme des jeunes et des organisations de jeunesse afin d'accroître leur participation à l'élaboration des politiques à tous les niveaux de gouvernance.

APERÇU DES ACTIVITÉS BILATÉRALES EN 2016-2017

Les financements extrabudgétaires nous permettront de renforcer :

- la réforme de la politique de jeunesse et le développement des capacités de participation des jeunes en Albanie ;

- l'éducation aux droits de l'homme et la participation démocratique pour les animateurs et travailleurs de jeunesse en Azerbaïdjan ;
- l'éducation aux droits de l'homme et à la transformation des conflits, en direction des jeunes en Bosnie-Herzégovine ;
- les Jeunes ambassadeurs pour la paix en Ukraine.

APERÇU DES ACTIVITÉS MULTILATÉRALES EN 2016-2017

Les financements extrabudgétaires nous permettront de soutenir :

- le Mouvement contre le discours de haine, pour combattre le racisme et la discrimination ;
- un programme en faveur de la participation des jeunes aux processus démocratiques et de leur accès aux droits sociaux, centré sur les jeunes de quartiers défavorisés ;
- la participation et l'intégration des jeunes Roms, via la mise en œuvre du plan d'action pour la jeunesse rom ;
- l'autonomisation des femmes et la promotion de stratégies éducatives nationales et de la coopération entre jeunes, à travers le Centre Nord-Sud ;
- le Fonds européen pour la jeunesse.

→ FINANCEMENT DISPONIBLE : 699 000 €
 → RESSOURCES NÉCESSAIRES : 3 338 300 €

CULTURE, NATURE ET PATRIMOINE

La préservation de la culture, de la nature et du patrimoine joue un rôle clé dans les sociétés démocratiques, car elle nourrit la tolérance, la compréhension et le respect de la diversité.

Nos principaux outils dans ces domaines sont la [Convention culturelle européenne](#), la [Convention de Berne](#) sur la vie sauvage et le milieu naturel, les [conventions pour la protection du patrimoine archéologique et architectural](#), la [Convention européenne du paysage](#), et la [Convention de Faro](#) sur la valeur du patrimoine culturel pour la société.

Nous offrons une assistance intergouvernementale législative et technique et partageons les bonnes pratiques et les politiques innovantes, afin d'encourager l'intégration, l'usage durable des ressources, la créativité et la participation.

OBJECTIFS POUR 2016-2017

Le Conseil de l'Europe va aider les autorités nationales, régionales et locales à mettre en place de nouveaux mécanismes et procédures au service de l'économie locale, fondés sur un usage durable des ressources patrimoniales. Nos thèmes prioritaires seront l'impact de la numérisation sur les institutions culturelles, le patrimoine culturel et naturel comme vecteur de cohésion sociale, la gouvernance démocratique du paysage et la gestion durable des ressources naturelles.

APERÇU DES ACTIVITÉS BILATÉRALES EN 2016-2017

Les financements extrabudgétaires nous permettront de soutenir :

- la politique de gestion du patrimoine en Albanie ;
- l'insertion sociale à travers le développement de l'économie locale au Kosovo*.

APERÇU DES ACTIVITÉS MULTILATÉRALES EN 2016-2017

Les financements extrabudgétaires nous permettront de soutenir :

- des programmes multilatéraux sur le développement durable des territoires et des communautés locales en Europe orientale, au Caucase du Sud et dans les États membres de l'Union européenne ;
- la protection de la biodiversité à travers le suivi et la mise en œuvre de la Convention de Berne ;
- la gouvernance démocratique à travers les politiques culturelles ;
- la présentation de territoires à travers leur patrimoine spécifique ;
- le réseau européen d'information sur le patrimoine (HEREIN) et les Journées européennes du patrimoine.

→ FINANCEMENT DISPONIBLE : 668 000 €
 → RESSOURCES NÉCESSAIRES : 3 021 250 €

CHAPITRE 4 COOPÉRATION STRATÉGIQUE



EUROPE DU SUD-EST

Le Conseil de l'Europe soutient de plus en plus une coopération stratégique fondée sur des objectifs et des priorités convenus avec les pays bénéficiaires. Les plans d'action et les documents de coopération par pays, approuvés par le Comité des Ministres, sont devenus le principal instrument d'articulation des priorités de coopération avec les pays bénéficiaires et des ressources nécessaires pour les atteindre. Ils constituent un outil précieux pour orienter les contributions volontaires sans assignation ou avec une assignation large.

ALBANIE : DOCUMENT DE COOPÉRATION PROGRAMMATIQUE 2015-2017

THÈMES PRIORITAIRES

- ▶ Indépendance et efficacité de la justice
- ▶ Application de la Convention et de la jurisprudence de la Cour
- ▶ Lutte contre la corruption, la cybercriminalité et le crime organisé
- ▶ Lutte contre la discrimination, notamment défense des droits des personnes LGBTI
- ▶ Liberté des médias et société de l'information
- ▶ Pouvoirs locaux et décentralisation
- ▶ Droits de l'enfant
- ▶ Éducation

EXEMPLES DE PROJETS

- ▶ Réforme de la justice : évaluation par la CEPEJ
- ▶ Soutien à la réforme de l'administration publique et territoriale : assistance juridique et renforcement des capacités
- ▶ Élaboration d'un plan d'action pour améliorer la qualité de vie des personnes LGBTI
- ▶ Élaboration d'un Livre blanc « Système intégré de protection de l'enfance en Albanie »

→ COÛT TOTAL : 18 500 000 €

→ FINANCEMENT DISPONIBLE : 1 937 185 €

→ RESSOURCES NÉCESSAIRES : 16 562 815 €



PLAN D'ACTION POUR LA BOSNIE-HERZÉGOVINE 2015-2017

THÈMES PRIORITAIRES

- ▶ Indépendance et efficacité de la justice
- ▶ Lutte contre la discrimination et insertion sociale
- ▶ Lutte contre la corruption et la cybercriminalité
- ▶ Liberté des médias et société de l'information
- ▶ Gouvernance et participation démocratiques
- ▶ Jeunesse, éducation

EXEMPLES DE PROJETS

- ▶ Réforme de la justice : harmonisation des pratiques judiciaires en droit civil, pénal et administratif
- ▶ Prisons : élaboration d'un programme de formation du personnel pénitentiaire
- ▶ Rapport sur le statut et la situation des minorités nationales
- ▶ Soutien à l'enseignement des langues minoritaires à l'école et à la diffusion d'émissions de radio en langues minoritaires

→ COÛT TOTAL : 20 000 000 €
 → FINANCEMENT DISPONIBLE : 2 692 681 €
 → RESSOURCES NÉCESSAIRES : 17 307 319 €

APERÇU DES ACTIVITÉS DE COOPÉRATION AU KOSOVO*

THÈMES PRIORITAIRES

- ▶ Promotion des droits de l'homme, de l'antidiscrimination et de la diversité
- ▶ Indépendance et efficacité de la justice
- ▶ Mise en œuvre des normes du CPT
- ▶ Lutte contre la corruption, la criminalité économique et le crime organisé
- ▶ Liberté des médias et société de l'information
- ▶ Gouvernance et participation démocratiques

EXEMPLES DE PROJETS

- ▶ Soutien au médiateur
- ▶ Soutien à la Cour constitutionnelle
- ▶ Projet de lutte contre la criminalité économique (PECK)
- ▶ Développement d'une planification et d'une gestion viables du patrimoine
- ▶ Réforme du ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports
- ▶ Amélioration de l'accès à l'éducation pour les enfants roms, ashkali et égyptiens, et les enfants de familles rapatriées

→ COÛT TOTAL : 22 603 162 €
 → FINANCEMENT DISPONIBLE : 3 054 393 €
 → RESSOURCES NÉCESSAIRES : 19 548 769 €

PLAN D'ACTION POUR L'ARMÉNIE 2015-2018

THÈMES PRIORITAIRES

- ▶ Indépendance et efficacité de la justice
- ▶ Réforme de la justice pénale et lutte contre les mauvais traitements et l'impunité
- ▶ Justice constitutionnelle
- ▶ Application de la Convention et de la jurisprudence de la Cour
- ▶ Lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et la cybercriminalité
- ▶ Réforme de la police et des institutions pénitentiaires
- ▶ Démocratie locale
- ▶ Droits des femmes
- ▶ Assistance électorale

EXEMPLES DE PROJETS⁹

- ▶ Aide juridique sur le libellé du Code judiciaire, du Code civil, du Code de procédure civile et du projet de Code de procédure pénale ; législation relative aux médias
- ▶ Renforcement des capacités des professionnels du droit dans des domaines tels que les faillites, la corruption et le trafic de drogues
- ▶ Soutien à la mise en place de l'école des avocats
- ▶ Mise en place du système notarial électronique arménien
- ▶ Élaboration d'un nouveau cursus de formation des journalistes

→ COÛT TOTAL : 16 447 533 €

→ FINANCEMENT DISPONIBLE :
6 479 553 €

→ RESSOURCES NÉCESSAIRES :
9 967 980 €

9. Ici et dans tout le chapitre, validité des chiffres : avril 2016.

PLAN D'ACTION POUR L'AZERBAÏDJAN 2014-2016

THÈMES PRIORITAIRES

- ▶ Indépendance et efficacité de la justice
- ▶ Application de la Convention et de la jurisprudence de la Cour
- ▶ Droits des détenus et lutte contre l'impunité et les mauvais traitements
- ▶ Lutte contre la corruption et la cybercriminalité
- ▶ Liberté des médias et société de l'information
- ▶ Liberté d'association et de réunion
- ▶ Pouvoirs locaux et assistance électorale
- ▶ Dialogue interculturel

EXEMPLES DE PROJETS

- ▶ Soutien à l'Académie de justice, pour les professionnels du droit
- ▶ Élaboration de nouveaux outils judiciaires, en coopération avec la CEPEJ
- ▶ Prévenir et combattre la corruption : renforcement des capacités institutionnelles conformément aux recommandations du GRECO
- ▶ Rehaussement des critères nationaux pour le niveau licence des études de journalisme ; sensibilisation et renforcement des capacités pour les journalistes

→ COÛT TOTAL : 11 803 641 €

→ FINANCEMENT DISPONIBLE :
5 968 243 €

→ RESSOURCES NÉCESSAIRES :
5 835 398 €



PLAN D'ACTION POUR LA GÉORGIE 2016-2019

THÈMES PRIORITAIRES

- ▶ Protéger et promouvoir les droits de l'homme et la dignité
- ▶ Garantir les droits sociaux
- ▶ Indépendance et efficacité de la justice
- ▶ Lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent, la cybercriminalité et la manipulation de compétitions sportives
- ▶ Gouvernance démocratique
- ▶ Mesures de confiance

EXEMPLES DE PROJETS

- ▶ Renforcer l'indépendance de la justice et améliorer la formation des professionnels du droit
- ▶ Réforme des prisons : améliorer les conditions de vie des détenus et instaurer une approche nationale des soins psychiatriques axée sur les droits de l'homme
- ▶ Assistance électorale pour améliorer la surveillance du processus électoral et le règlement des différends électoraux
- ▶ Soutien à l'éducation multiculturelle, à l'apprentissage des langues et à la gestion du patrimoine architectural

→ COÛT TOTAL : 25 377 269 €
 → FINANCEMENT DISPONIBLE : 4 882 111 €
 → RESSOURCES NÉCESSAIRES : 20 495 158 €

PLAN D'ACTION POUR SOUTENIR LES RÉFORMES DÉMOCRATIQUES EN RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA 2013-2016

THÈMES PRIORITAIRES

- ▶ Institutions démocratiques et bonne gouvernance
- ▶ Lutte contre la corruption et la criminalité économique
- ▶ Indépendance et efficacité de la justice
- ▶ Application nationale de la CEDH et de la jurisprudence de la Cour
- ▶ Liberté des médias et société de l'information
- ▶ Démocratie locale et décentralisation
- ▶ Promotion et protection des normes du Conseil de l'Europe dans les zones de conflit non résolu

EXEMPLES DE PROJETS

- ▶ Rédaction et mise en œuvre de la loi sur le financement des partis politiques et des campagnes électorales
- ▶ Aide législative pour faciliter la mise en œuvre de la Convention ; soutien à l'agent du gouvernement auprès de la Cour européenne des droits de l'homme, au ministère public et au système de justice
- ▶ Programme de renforcement des capacités des pouvoirs locaux
- ▶ Mesures de confiance : faire participer des représentants des deux rives du Nistru/Dniestr

→ COÛT TOTAL : 16 289 041 €
 → FINANCEMENT DISPONIBLE : 7 810 995 €
 → RESSOURCES NÉCESSAIRES : 8 478 046 €

PLAN D'ACTION POUR L'UKRAINE 2015-2017

THÈMES PRIORITAIRES

- ▶ Réforme constitutionnelle
- ▶ Indépendance et efficacité de la justice
- ▶ Institutions démocratiques ; médiateur
- ▶ Démocratie locale
- ▶ Lutte contre la criminalité économique
- ▶ Réforme de la police et des prisons
- ▶ Prévention de la torture et des mauvais traitements, et lutte contre l'impunité
- ▶ Liberté des médias et société de l'information
- ▶ Lutte contre la discrimination et protection des minorités
- ▶ Droits de l'enfant

EXEMPLES DE PROJETS

- ▶ Aide législative à la réforme de décentralisation
- ▶ Soutien à la réforme territoriale et renforcement des capacités des fonctionnaires et des élus locaux
- ▶ Soutien à la stratégie nationale et au plan d'action pour les droits de l'homme en Ukraine
- ▶ Aide à la rédaction de la législation sur le système judiciaire, conseils sur le Code de procédure pénale et développement du ministère public
- ▶ Aide sur une nouvelle législation visant à prévenir et à combattre la corruption dans le domaine politique
- ▶ Soutien à la mise en place d'un service public de radiodiffusion

→ COÛT TOTAL : 45 000 000 €
 → FINANCEMENT DISPONIBLE : 25 598 758 €
 → RESSOURCES NÉCESSAIRES : 19 401 242 €

VOISINAGE

PRIORITÉS 2014-2015 POUR LE KAZAKHSTAN DANS LE CADRE DE LA COOPÉRATION AVEC LE VOISINAGE (ACTIVITÉS DE COOPÉRATION RELATIVES AUX CONVENTIONS DU CONSEIL DE L'EUROPE EN MATIÈRE PÉNALE 2014-2015)

THÈMES PRIORITAIRES

- ▶ Réforme du système de justice pénale
- ▶ Renforcement des capacités des magistrats et des autres professions juridiques
- ▶ Promotion de conventions en vue d'une possible adhésion

EXEMPLES DE PROJETS

- ▶ Préparation de l'adhésion à la Convention relative au blanchiment, au dépistage, à la saisie et à la confiscation des produits du crime, et à la Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale et son Protocole
- ▶ Coopération avec le Conseil consultatif de procureurs européens et octroi du statut d'observateur auprès de ce conseil

→ COÛT TOTAL : 1 667 000 €

→ FINANCEMENT DISPONIBLE :
1 667 000 €

→ RESSOURCES NÉCESSAIRES : 0 €

PRIORITÉS DE COOPÉRATION AVEC LE VOISINAGE POUR LA RÉPUBLIQUE KIRGHIZE 2015-2017

THÈMES PRIORITAIRES

- ▶ Indépendance et efficacité du système de justice
- ▶ Coopération sur certaines conventions et création d'un espace juridique commun
- ▶ Qualité et efficacité du système de justice constitutionnel, de l'administration électorale et de l'accès à la justice
- ▶ Lutte contre la corruption
- ▶ Formation à la gouvernance démocratique et éducation aux droits de l'homme; lancement d'une école d'études politiques
- ▶ Coopération avec l'Assemblée parlementaire
- ▶ Démocratie locale

EXEMPLES DE PROJETS

- ▶ Visites d'étude et séminaires sur un espace juridique commun et sur le renforcement des capacités
- ▶ Échange de vues avec le GRECO et perspectives de coopération sur la prévention et la lutte contre la corruption et la criminalité économique

→ COÛT TOTAL : 3 400 000 €

→ FINANCEMENT DISPONIBLE :
150 000 €

→ RESSOURCES NÉCESSAIRES :
3 250 000 €





PARTENARIAT DE VOISINAGE AVEC LE ROYAUME HACHÉMITE DE JORDANIE 2015-2017

THÈMES PRIORITAIRES

- ▶ Réforme constitutionnelle, nouvelle législation et nouvelles structures de gouvernance
- ▶ Indépendance et efficacité de la justice
- ▶ Promotion des conventions du Conseil de l'Europe pour créer un espace juridique commun
- ▶ Lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et la cybercriminalité
- ▶ Droits des femmes et des enfants
- ▶ Gouvernance démocratique et éducation aux droits de l'homme
- ▶ Coopération interparlementaire

EXEMPLES DE PROJETS

- ▶ Création de la Cour constitutionnelle, avec le soutien de la Commission de Venise
- ▶ Sensibilisation aux normes européennes en matière judiciaire recommandées par la CEPEJ
- ▶ Sensibilisation aux avantages de l'adhésion à certaines conventions pour le système juridique jordanien
- ▶ Octroi du statut de partenaire pour la démocratie de l'Assemblée parlementaire au Parlement jordanien

→ **COÛT TOTAL : 2 000 000 €**
 → **FINANCEMENT DISPONIBLE : 1 615 000 €**
 → **RESSOURCES NÉCESSAIRES : 385 000 €**

PARTENARIAT DE VOISINAGE AVEC LE MAROC 2015-2017

THÈMES PRIORITAIRES

- ▶ Indépendance et efficacité de la justice
- ▶ Réforme constitutionnelle, nouvelle législation et nouvelles structures de gouvernance
- ▶ Coopération sur certaines conventions pour créer un espace juridique commun
- ▶ Prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants
- ▶ Lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et la cybercriminalité
- ▶ Coopération interparlementaire
- ▶ Liberté d'expression et indépendance des médias
- ▶ Renforcement de la démocratie participative et de la société civile
- ▶ Formation à la gouvernance démocratique et éducation aux droits de l'homme

EXEMPLES DE PROJETS

- ▶ Soutien à l'adhésion aux conventions du Conseil de l'Europe, en vue d'un espace juridique commun avec l'Europe
- ▶ Soutien au processus de réforme constitutionnelle, sur les conseils de la Commission de Venise
- ▶ Analyse du cadre anticorruption et recommandations

→ **COÛT TOTAL : 6 250 000 €**
 → **FINANCEMENT DISPONIBLE : 5 850 000 €**
 → **RESSOURCES NÉCESSAIRES : 400 000 €**

PARTENARIAT DE VOISINAGE AVEC LA TUNISIE 2015-2017

THÈMES PRIORITAIRES

- ▶ Indépendance et efficacité de la justice
- ▶ Réforme constitutionnelle, nouvelle législation et nouvelles structures de gouvernance
- ▶ Promotion des conventions du Conseil de l'Europe pour créer un espace juridique commun
- ▶ Lutte contre la traite des êtres humains
- ▶ Prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants
- ▶ Lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le terrorisme
- ▶ Liberté d'expression et indépendance des médias
- ▶ Coopération interparlementaire
- ▶ Formation à la gouvernance démocratique et éducation aux droits de l'homme

EXEMPLES DE PROJETS

- ▶ Rédaction de la Constitution et élaboration de lois, sur les conseils de la Commission de Venise
- ▶ Projet de loi sur la lutte contre la traite des êtres humains
- ▶ Octroi du statut d'observateur à la CEPEJ
- ▶ Projet de loi sur une structure nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption ; évaluation du cadre anticorruption

→ **COÛT TOTAL : 5 443 000 €**
 → **FINANCEMENT DISPONIBLE : 4 988 000 €**
 → **RESSOURCES NÉCESSAIRES : 455 000 €**

CHAPITRE 5

GESTION DES RESSOURCES FONDÉE SUR LES RÉSULTATS





PROGRAMMATION STRATÉGIQUE ET RELATIONS AVEC LES DONATEURS

Savoir de façon prévisible et sur le long terme de quelles ressources nous allons disposer nous fait gagner en efficacité et en rentabilité dans la planification et la mise en œuvre de nos programmes. Cela facilite la planification stratégique de nos activités, leur pérennité et la définition des priorités.

Nous encourageons des accords-cadres de coopération de longue durée et des contrats pluriannuels avec nos partenaires et donateurs clés, afin de faciliter des partenariats stratégiques et efficaces, et de garantir un financement à la fois souple et prévisible. Ce type d'accord énonce les objectifs communs et le champ géographique de la coopération et du financement pluriannuel.

En 2014, le Conseil de l'Europe et la Commission européenne ont signé une déclaration d'intention prévoyant de renforcer la coopération entre les deux organisations. Elle a ouvert la voie au Cadre de coopération programmatique pour les pays du Partenariat oriental (2015-2017), à hauteur de 33,8 millions d'euros, au programme conjoint UE-Conseil de l'Europe « Vers une gouvernance démocratique renforcée dans le sud de la Méditerranée » (2015-2017) – 7,4 millions d'euros et, plus récemment, à une Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Turquie (2016-2018) – 25 millions d'euros.

En 2014-2015, en vertu d'un accord-cadre de coopération, la Norvège a débloqué environ 6,25 millions d'euros de financements sans assignation pour des plans d'action et des documents de coopération par pays en Azerbaïdjan, en Géorgie, en Ukraine, au Maroc et en Tunisie. Au total, quelque 20 millions d'euros de contributions volontaires ont été versés dans le cadre de ce type d'accord depuis 2011.

Un accord-cadre de coopération avec l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (Sida) prévoit une contribution financière

d'environ 5,3 millions d'euros pour la période 2015-2017, en soutien à des plans d'action et des documents de coopération dans les pays d'Europe orientale.

L'Organisation cherche de plus en plus à financer les priorités convenues plutôt que des projets et activités individuels. Les [plans d'action et documents de coopération par pays](#) sont devenus les principaux instruments de description des priorités de coopération stratégiques et des ressources nécessaires pour les réaliser. Ils constituent un outil précieux pour orienter les contributions volontaires sans assignation ou avec une assignation large.

En 2015, 14 % des contributions volontaires reçues par le Conseil de l'Europe (soit 7 019 400 €) n'étaient pas affectées à un projet en particulier. En 2015, le Conseil de l'Europe a enregistré des engagements pluriannuels sans affectation pour un total de 13 133 547 €.

Nous soutenons des mécanismes spécifiques, tels que des fonds fiduciaires, pour assurer à l'Organisation des financements sur le long terme. Ainsi, plusieurs donateurs rassemblent des ressources dans le Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme du Conseil de l'Europe, afin de renforcer l'impact des activités sur leurs objectifs communs.

Le Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme (HRTF), dont les six donateurs (Norvège, Allemagne, Pays-Bas, Finlande, Suisse et Royaume-Uni) agissent dans le même esprit, finance les activités de coopération de plusieurs organes du Conseil de l'Europe. Le HRTF a collecté un total de 13 350 114 € entre 2008 et fin 2015.



GESTION EFFICIENTE ET RATIONNELLE DES RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES

Depuis le début de l'année 2016, le Conseil de l'Europe applique une nouvelle méthodologie de gestion de projets couvrant la planification, la mise en œuvre et l'établissement de rapports. Le but est de mieux pouvoir rendre des comptes à toutes les étapes de mise en œuvre des projets et d'obtenir des résultats encore plus positifs, en mettant davantage l'accent sur certains groupes cibles et en renforçant le contrôle de la qualité au regard des besoins réels.

Des rapports annuels sur les plans d'action sont préparés à l'attention des donateurs, étant donné qu'un important volume de contributions extrabudgétaires est désormais assigné à un secteur ou à un pays plutôt qu'à un projet.



SYSTÈMES DE SUIVI ET DE CONTRÔLE

Supervision, évaluation, audit et enseignements tirés de l'expérience forment une partie importante du cycle de programmes de coopération du Conseil de l'Europe.

Des activités d'audit interne, d'évaluation et d'enquête assurent une supervision indépendante qui aide le Secrétaire Général, les cadres et tout le personnel du Conseil de l'Europe à gérer efficacement les ressources de l'Organisation.

Conformément à sa [politique d'évaluation](#), le Conseil de l'Europe mesure l'impact de ses actions pour améliorer la qualité de ses activités en cours et à venir. Il évalue les projets et les programmes de son programme et budget biennal, à travers une évaluation thématique et transversale et une évaluation des programmes par région ou par pays. Il évalue également le fonctionnement global de l'Organisation.

Les comptes et la gestion financière de l'Organisation font l'objet de contrôles extérieurs indépendants, réalisés pour la période 2014-2019 par l'[institution supérieure de contrôle des finances publiques de Pologne](#) (NIK). Les états financiers de l'Organisation, conformes aux normes IPSAS, font l'objet d'opinions sans réserve depuis 2007.

Pour garantir le bon usage de ses fonds et de ses ressources, et protéger sa réputation et ses intérêts, le Conseil de l'Europe a mis en place des mesures complètes contre la fraude et la corruption.

Une politique de gestion des risques est intégrée à la gestion quotidienne de tout le Conseil de l'Europe, afin de créer et de saisir les occasions de façon organisée, et de veiller à ce que les objectifs soient atteints rationnellement et efficacement.

LE CONSEIL DE L'EUROPE ET L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

Depuis juillet 2014, le Conseil de l'Europe figure sur la liste des organisations internationales éligibles à l'aide publique au développement (APD) établie par la [Direction de la coopération pour le développement de l'OCDE](#), avec un coefficient de 40 % applicable aux contributions des États membres au budget ordinaire. Les contributions volontaires pour des projets ou des plans d'action par pays dans les pays ou territoires éligibles à l'APD restent comptabilisables en tant qu'APD bilatérale à hauteur de 100 %.

ANNEXES

ANNEXE 1 : RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES – BESOINS TOTAUX 2016-2017¹⁰

	Total financé (€)	Besoins non financés (€)
DROITS DE L'HOMME	19 384 224	62 419 667
PROTÉGER LES DROITS DE L'HOMME	11 911 200	32 936 373
Renforcer l'efficacité du système de la Convention aux niveaux national et européen	11 522 398	23 655 298
Exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme	0	3 000 000
Cour européenne des droits de l'homme	388 802	6 281 075
PROMOUVOIR LES DROITS DE L'HOMME ET LA DIGNITÉ	6 262 208	15 118 744
Droits des enfants	0	2 100 000
Commissaire aux droits de l'homme	0	100 000
Égalité et diversité (GREVIO)	741 981	6 457 911
Minorités – Minorités nationales, langues régionales ou minoritaires	5 520 227	1 500 000
Promouvoir l'intégration sociale et le respect des droits de l'homme – Roms, migrants	0	3 960 833
Racisme et intolérance (ECRI)	0	1 000 000
GARANTIR LES DROITS SOCIAUX	1 210 816	14 364 550
Bioéthique – Abus et trafic de drogues (Groupe Pompidou)	475 616	3 041 667
Direction européenne de la qualité du médicament (DEQM, Pharmacopée)	735 200	5 247 883
Charte sociale européenne et Code européen de sécurité sociale	0	6 075 000
ÉTAT DE DROIT	28 800 808	59 467 124
ASSURER LA JUSTICE	13 625 478	25 862 644
Indépendance et efficacité de la justice	11 012 871	15 004 278
Prisons et police	2 612 607	10 858 366
RENFORCER L'ÉTAT DE DROIT	4 431 176	11 026 647
Développement et mise en œuvre de normes et de politiques communes	430 000	55 600
Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)	1 766 727	1 602 645
Société de l'information et gouvernance de l'internet	2 234 449	9 368 402
LUTTER CONTRE LES MENACES ENVERS L'ÉTAT DE DROIT	10 744 154	22 577 833
Corruption et menaces contre l'État de droit (MONEYVAL – GRETA – GRECO)	10 744 154	21 262 833
Sport et intégrité (APES)	0	1 315 000

¹⁰. Correspond au Programme et budget du Conseil de l'Europe 2016-2017.

	Total financé (€)	Besoins non financés (€)
DÉMOCRATIE	10 240 940	45 477 067
RENFORCER LA GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE ET PROMOUVOIR L'INNOVATION	7 579 013	27 060 565
Construire des sociétés inclusives (Secrétariat de la Banque de développement du Conseil de l'Europe)	140 000	700 000
Congrès des pouvoirs locaux et régionaux	2 068 879	1 785 529
Gouvernance démocratique	4 056 855	11 728 601
Assemblée parlementaire	929 066	2 900 667
Renforcer le dialogue démocratique	384 212	9 945 768
PROMOUVOIR LA PARTICIPATION ET LA DIVERSITÉ	2 661 927	18 416 502
Éducation à la citoyenneté démocratique (Centre européen pour les langues vivantes – Centre Nord-Sud)	1 176 149	13 082 618
Valoriser la culture, la nature et le patrimoine (Eurimages - Itinéraires culturels - Risques naturels (EUR-OPA) - Observatoire européen de l'audiovisuel)	885 778	3 021 250
Jeunesse pour la démocratie (Fonds européen pour la jeunesse – Mobilité des jeunes par la Carte Jeunes)	600 000	2 312 634
ORGANES DIRECTEURS, SERVICES GÉNÉRAUX ET AUTRES	353 000	535 100
Présence extérieure	353 000	0
Affaires politiques, planification politique et relations extérieures	0	535 100
GRAND TOTAL	58 778 972	167 898 958

ANNEXE 2 : RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES – RECETTES 2015

États membres		
1	Danemark	5 043 820
2	Norvège	4 702 798
3	Suède	3 026 054
4	Suisse	2 429 252
5	Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme	1 491 649
6	Turquie	808 330
7	Finlande	801 122
8	France	689 507
9	Allemagne	685 125
10	Bulgarie	466 411
11	Royaume-Uni	402 137
12	Luxembourg	366 094
13	Pays-Bas	354 995
14	Mécanisme de subvention de l'Espace économique européen (EEE)	325 376
15	Roumanie	276 797
16	Croatie	177 033
17	République tchèque	175 556
18	Irlande	166 375
19	Pologne	147 210
20	Liechtenstein	128 948
21	Portugal	106 500
22	Monaco	97 255
23	République slovaque	86 969
24	Belgique	82 500
25	Lettonie	67 355
26	Estonie	61 808
27	Islande	58 604
28	Italie	54 870
29	Fédération de Russie	49 548
30	Hongrie	44 701
31	Autriche	39 000
32	Malte	38 716
33	Andorre	35 011
34	Azerbaïdjan	13 375
35	Serbie	12 000
36	Lituanie	10 000
37	Chypre	4 220
38	Saint-Marin	1 300
Total États membres		23 528 319

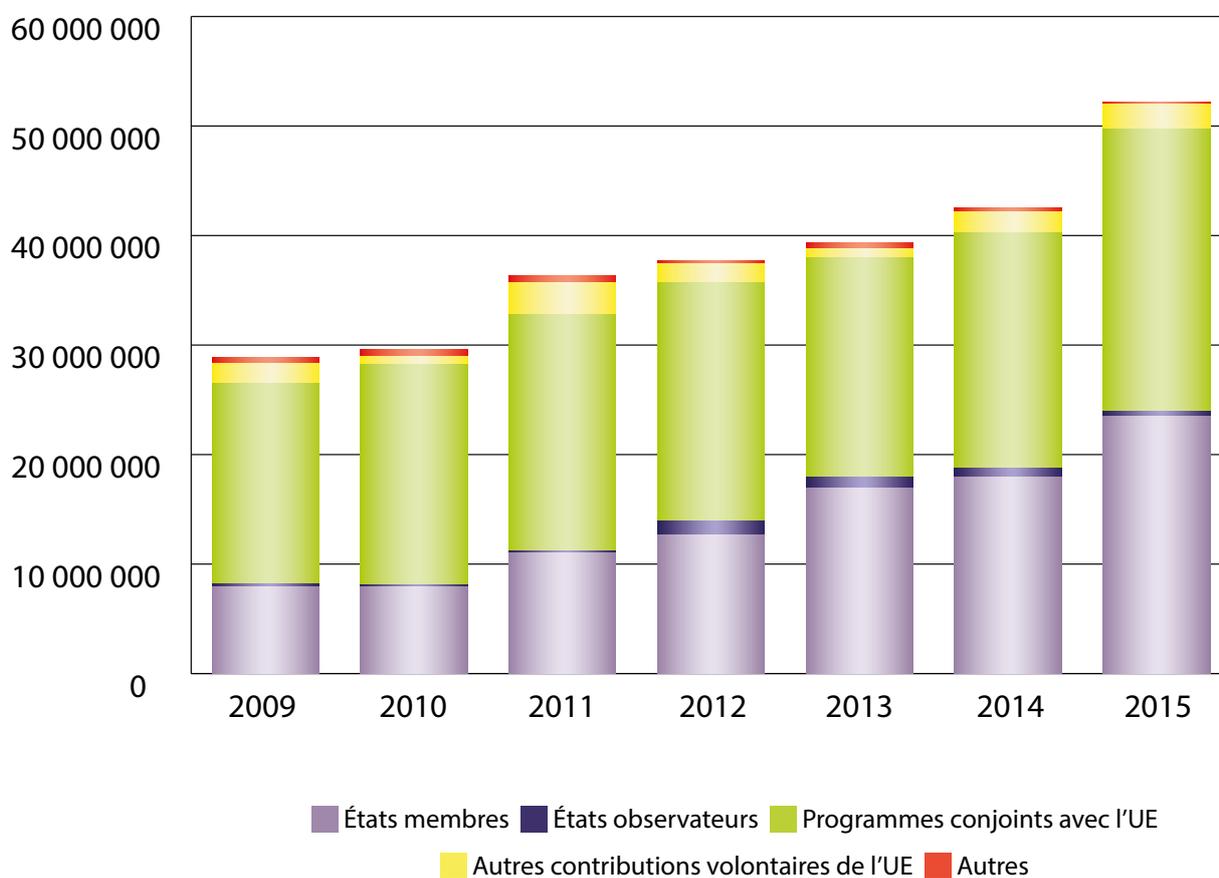
États observateurs		
1	États-Unis d'Amérique	410 328
2	Japon	45 000
Total États observateurs		455 328

Union européenne		
1	Programmes conjoints	25 842 386
2	Contributions volontaires	2 208 876
Total Union européenne		28 051 262

Autres		
1	Fondation A.G. Leventis	104 616
2	Réseau Aga Khan de développement	50 000
3	Fondation européenne de la culture	36 000
4	Office du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR)	12 000
5	Israël	7 985
6	Fondation Charte 77	7 500
7	Václav Havel Library	7 500
Total autres		225 601

GRAND TOTAL 2015	52 260 510
-------------------------	-------------------

ANNEXE 3 : RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES – RECETTES 2009-2015



PROGRAMMES DE COOPÉRATION DU CONSEIL DE L'EUROPE (CARTE)



États membres du Conseil de l'Europe



Siège du Conseil de l'Europe, bureaux, bureaux de programme, bureaux de liaison avec d'autres organisations internationales, centres de la jeunesse et accords partiels du Conseil de l'Europe



Plans d'action et documents de coopération du Conseil de l'Europe



Projets de coopération du Conseil de l'Europe (contributions volontaires 2015)

Cet appel décrit les objectifs, les priorités et les besoins de financement approuvés dans le Programme et budget 2016-2017 du Conseil de l'Europe. Il souligne les secteurs d'activité du Conseil de l'Europe qui ont besoin de financements supplémentaires.

Les contributions extrabudgétaires sont une ressource essentielle pour le Conseil de l'Europe et constituent la principale source de financement des activités d'assistance technique et de coopération de l'Organisation.

Le Conseil de l'Europe accepte des contributions volontaires des États membres, des États observateurs, des États non membres, de l'Union européenne, d'organisations internationales, de fondations, du secteur privé et d'individus qui partagent les objectifs et les valeurs de l'Organisation. Nous sollicitons et acceptons des contributions volontaires pour des projets approuvés dans le cadre du Programme et budget de l'Organisation, afin de garantir que les activités et les dépenses qu'elles entraînent, quelle que soit la source de financement, se concentrent sur les priorités fixées.

Pour plus d'informations sur les modalités de versement d'une contribution au Conseil de l'Europe, contactez le Secrétariat :

Division mobilisation des ressources et relations avec les donateurs
Bureau de la Direction générale des programmes
Avenue de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex

RMDR@coe.int
www.coe.int/fr/web/programmes
www.coe.int/humanrightstrustfund

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il compte 47 États membres, dont 28 sont également membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

www.coe.int